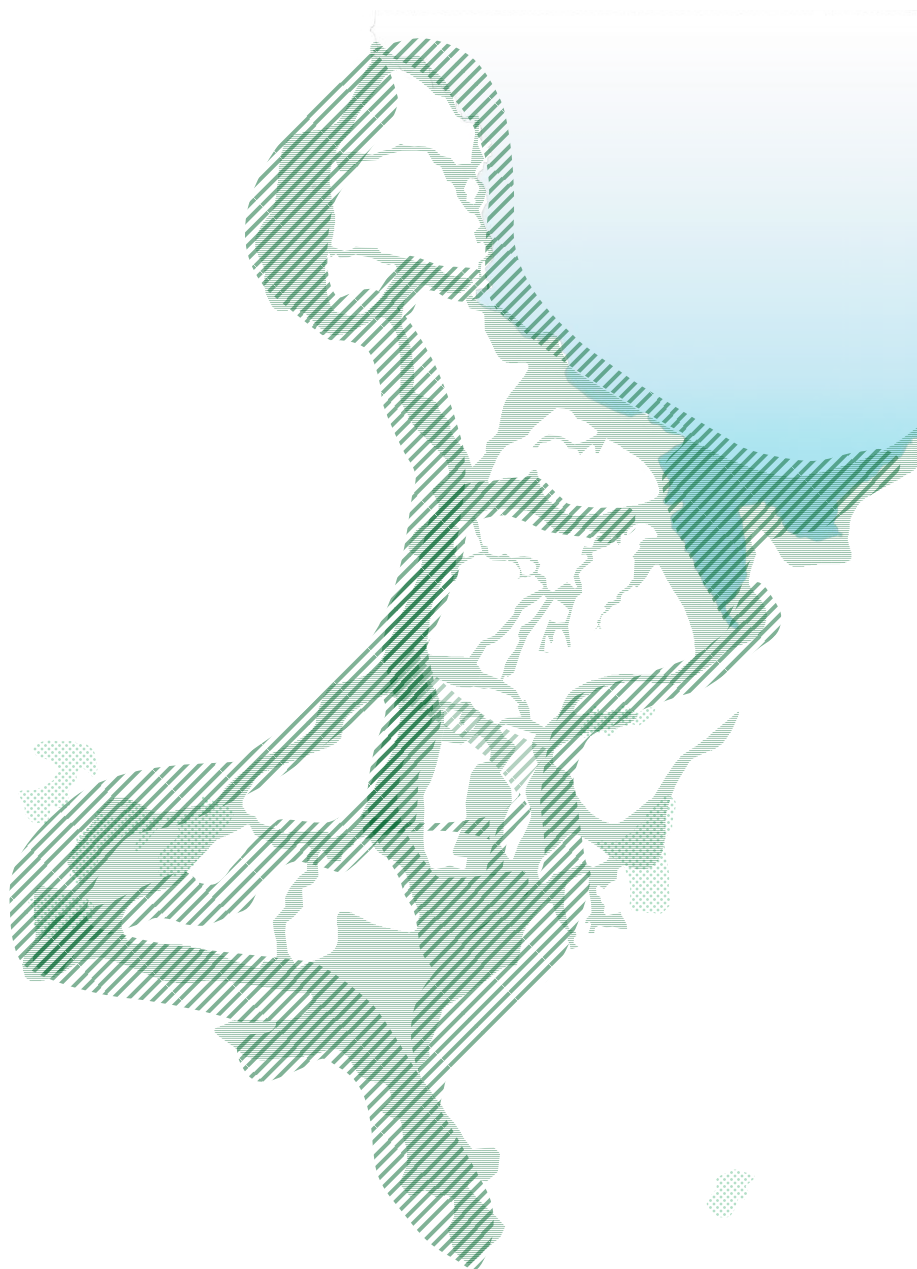


SYNTHÈSE DE L'ATELIER DES TERRITOIRES
2015-2017

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

LA TRAME PAYSAGÈRE
APAISÉE



Cet ouvrage est le fruit d'un travail partenarial auquel ont été associés de nombreux acteurs des Ateliers des territoires. Ce générique remercie l'ensemble des acteurs investis sur le terrain pour leur collaboration et leur disponibilité.

Saint-Brieuc Côtes d'Armor (22), Bretagne

Mireille Airault, maire de Quintin ; Michel Bacle, DREAL Bretagne ; Annick Bannier, maire adjoint Plédran ; Stéphanie Barras, Saint-Brieuc Armor Agglomération ; Valérie Le Bars, Conseil Départemental 22 ; Maurice Battas, maire de Pordic ; Claire Bertho, Saint-Brieuc Armor Agglomération ; Jean-Luc Bertrand, maire de Tréméloir ; Loïc Bidault, maire de Saint-Donan ; Claude Blanchard, maire de Saint-Julien ; Jacques Blanchard, adjoint au maire de Ploufragan ; Armel Bothorel, maire de La Meaugon ; Louis Bregeat DDTM Côtes-d'Armor ; Stéphane Briend, maire de Plédran ; Laurent Buchon, directeur du CNAM Bretagne ; Yann Cabel, Pordic ; Fabrice Chaboche, DREAL Bretagne ; Olivier Chaslin, architecte conseil DDTM Côtes-d'Armor ; Nicolas Clément, DREAL Bretagne ; Sylvain Clouet, Pordic ; Mickaël Cosson, maire de Hillion ; Charlotte Coudray, adjointe au maire de Plédran ; Jean Coutellec, conseiller municipal Plérin ; Pierre-Yves Daniel, DDTM Côtes-d'Armor ; Philippe Darcel conseiller municipal Saint-Julien ; René-Yves Delaporte, adjoint au maire de Trémuson ; Michel Denis, Saint-Julien ; Jacky Desdoigts, adjoint au maire de Saint-Brieuc ; Marie-Claire Diouron, maire adjointe Saint-Brieuc ; Alain Ecobichon, adjoint au maire de Saint-Brieuc ; Armelle Éloy, Saint-Brieuc Gérard Fallon, directeur DDTM22 ; Philippe Faisant, adjoint au maire de Plérin ; Dominique Feigeon, adjoint au maire d'Yffiniac ; Marie France, paysagiste conseil DDTM Côtes-d'Armor ; Michel Fraval, Plédran ; Hervé De Freslon, Quintin Communauté ; Jean-Jacques Fuan, Pays de Saint-Brieuc ; Frédérique Garnier, paysagiste conseil DREAL Bretagne ; Christophe Gauffeny, directeur CAUE Côtes d'Armor ; Anne-Cécile Genevée, Saint-Brieuc ; Christine Giraud, Trégueux ; Didier Griveau, maire adjoint Langueux ; Cindy Gruninger, Conseil Départemental 22 ; Thibault Guignard, vice-président conseil départemental ; Jean-Paul Guihaire, DDTM Côtes-d'Armor ; Gwenaél Hervouet, DDTM Côtes-d'Armor ; Anne-Lise Jaillais DREAL Bretagne ; Bruno Joncour, président Saint-Brieuc Armor Agglomération, maire de Saint-Brieuc ; Béatrice Josse, Pays de Saint-Brieuc ; Thérèse Jousseau, maire de Langueux ; Hervé Julou, DDTM Côtes d'Armor Nicolas Remond, DDTM Côtes d'Armor ; Ronan Kerdraon, maire de Plérin ; Jean-Pierre Le Goff, Centre Armor Puissance 4 (CAP4), adjoint au maire de Ploeuc L'Hermitage ; Camille Le Mao, DREAL Bretagne ; Françoise Le Page, DREAL Bretagne ; Joseph Le Vee, maire de Plaintel ; Rémi Lefort, Plérin ; Solène Leray, agence Taktyk paysage et urbanisme ; Étienne Longueville, Saint-Brieuc Armor Agglomération Christine Métois, maire de Trégueux ; Patrick

Moquay, ENSP ; Édouard Morin DDTM Côtes-d'Armor ; Coralie Moulin, DREAL Bretagne ; Remy Moulin, maire de Ploufragan ; Marc Navez, DREAL Bretagne ; Delphine Négrier, Alphaville ; Isabelle Oger, Quintin Communauté, maire de Plaine-Haute ; Yvon Orgebin, adjoint au maire de Trémuson ; Jean Ouachee, Saint-Brieuc Armor Agglomération ; Nathalie Pare, MDD ; Éric Parize, DDTM Côtes-d'Armor ; Sébastien Penfornis, agence Taktyk paysage et urbanisme ; Martial Picard, Ploufragan ; Blandine Romain, Saint-Brieuc Armor Agglomération ; Roland Raoult, adjoint au maire de Trégueux ; Audrey Rengama, Quintin Communauté ; Nolwenn Rouault-Briand, Saint-Brieuc ; Christophe Rouxel, environnementaliste ; Nathalie Royer, DDTM Côtes-d'Armor ; Isabelle Schmit, paysagiste conseil DREAL Bretagne ; Erwan Tanguy, Ploufragan ; Fiona Thomas, Saint-Brieuc Armor Agglomération ; Sophie Treppe, Pays de Saint-Brieuc ; Arnaud Tresvaux du Fraval, Soberco environnement Christian Urvoy, maire de Binic-Étables-sur-Mer ; Éric Vantal, conseil départemental ; Emmanuel Vicarini, enseignant école d'architecture Paris-Val de Seine ; Vautor Yasimin, DHUP/AD4

Merci également à l'équipe de maîtrise d'ouvrage de l'Atelier des territoires 2015-2017

Bureau des stratégies territoriales, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) :

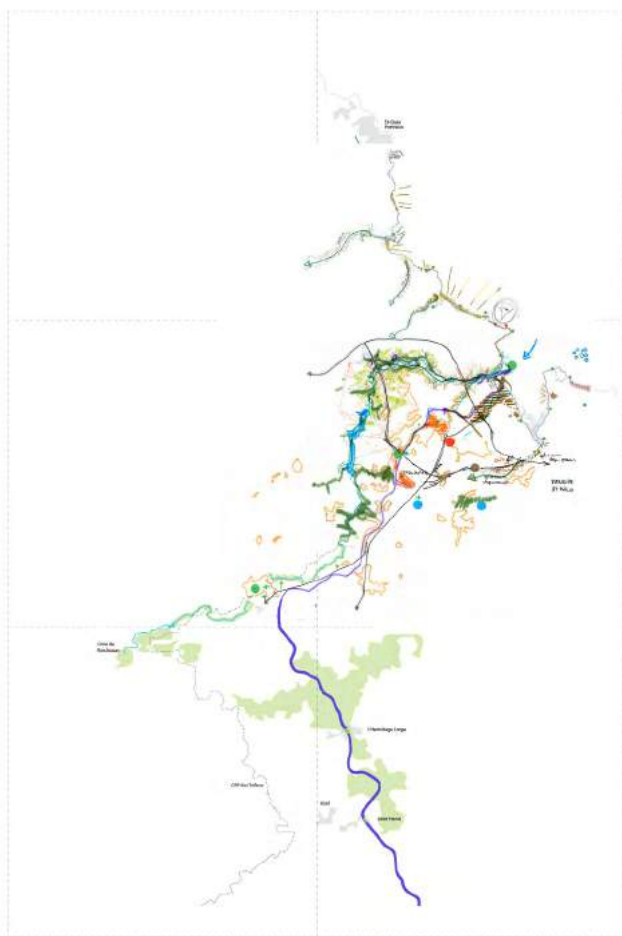
François Bertrand, sous directeur de l'Aménagement durable
Aurelie Brossa, adjointe à la cheffe de bureau
Vivien Chazelle, chef de projet
Isabel Diaz, cheffe de bureau
Emilie Fleury - Jägerschmidt, cheffe de projet
Patricia De Maeseneire, assistante
Pia Le Weller, cheffe de projet
Florian Muzard, chef de projet
Alexandrine Sens, cheffe de projet

au Bureau des paysages et de la publicité :

Gilles de Beaulieu, chef de projet
Juliette Faivre, cheffe du bureau
Perrine Laon, adjointe à la cheffe de bureau
Pastèle Soleille, sous directrice de la Qualité du cadre de Vie

avec l'appui du CEREMA :

Cédric Ansart, adjoint de l'unité « aménagement villes et quartiers », direction territoriale centre-est
Denis Crozier, charge d'étude en aménagement, direction territoriale ouest
Loïc Guilbot, responsable du groupe aménagement et planification, direction territoriale ouest
Olivier Malassingne, géologue, direction territoriale ouest
Laure Mouhot, Direction territoriale Normandie Centre



*Lecture du territoire par ses atouts paysagers et sa géographie.
Atelier 1 Plérin*

Sommaire

1 - DE L'ARMOR A L'ARGOAT

A la découverte des paysages Briochins

- 1.1 La ville terre mer
- 1.2 Contexte et enjeux de l'atelier
- 1.3 L'arpentage comme observatoire en mouvement

2 – VISION PAYSAGE SAINT BRIEUC 2050

Des orientations à l'émergence d'une stratégie.

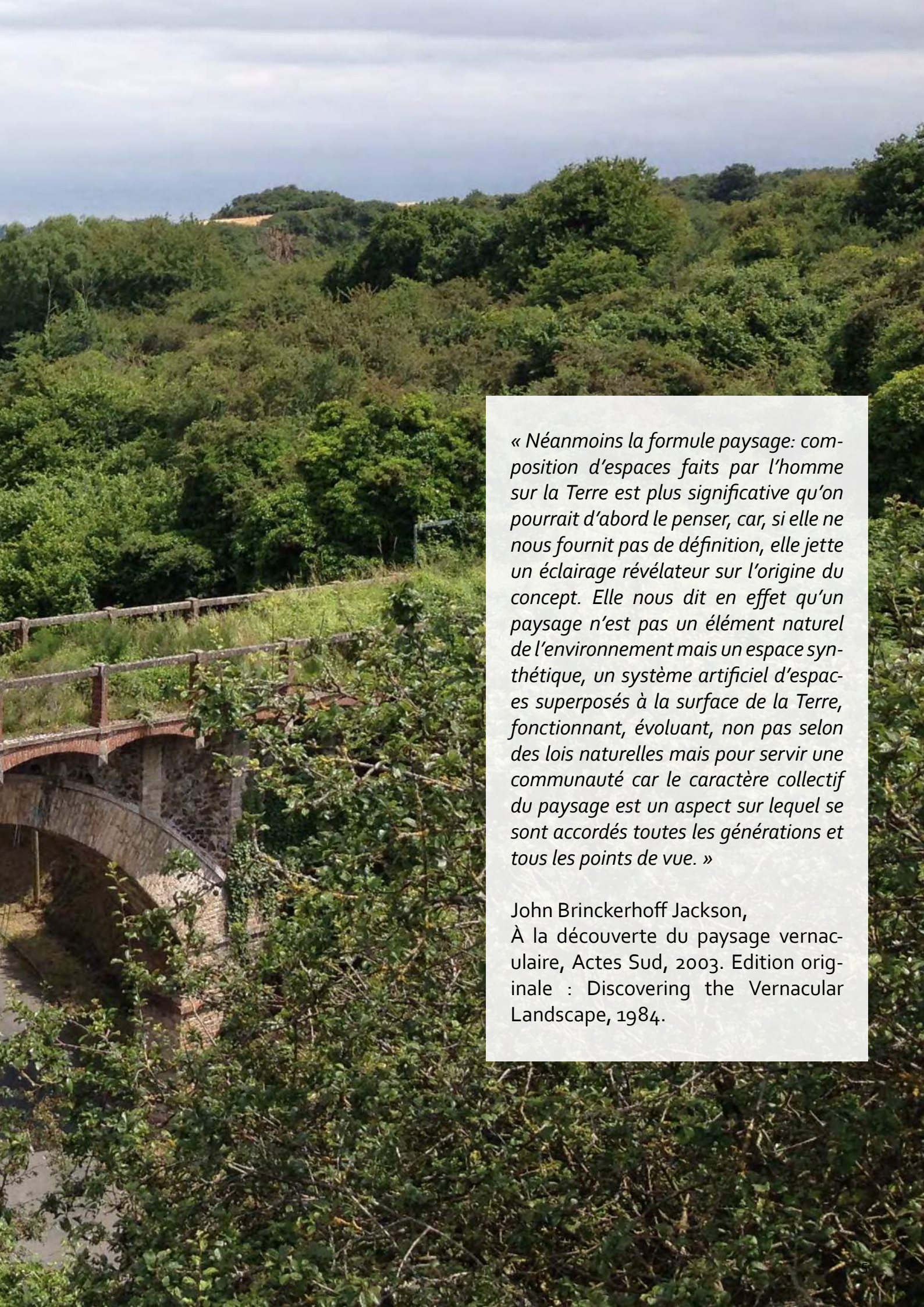
Le March Atlas

- 2.1 Le Parc des vallées
- 2.2 La ceinture dorée
- 2.3 Le chemin de vert
- 2.4 La trame paysagère apaisée

3 - VERS DE NOUVEAUX HORIZONS



Un belvédère sur la Baie de Saint-Brieuc
Vue sur l'ancienne ligne du chemin de Fer
des Côtes d'Armor et un ouvrage d'art de
l'ingénieur Louis Harel de la Noé.

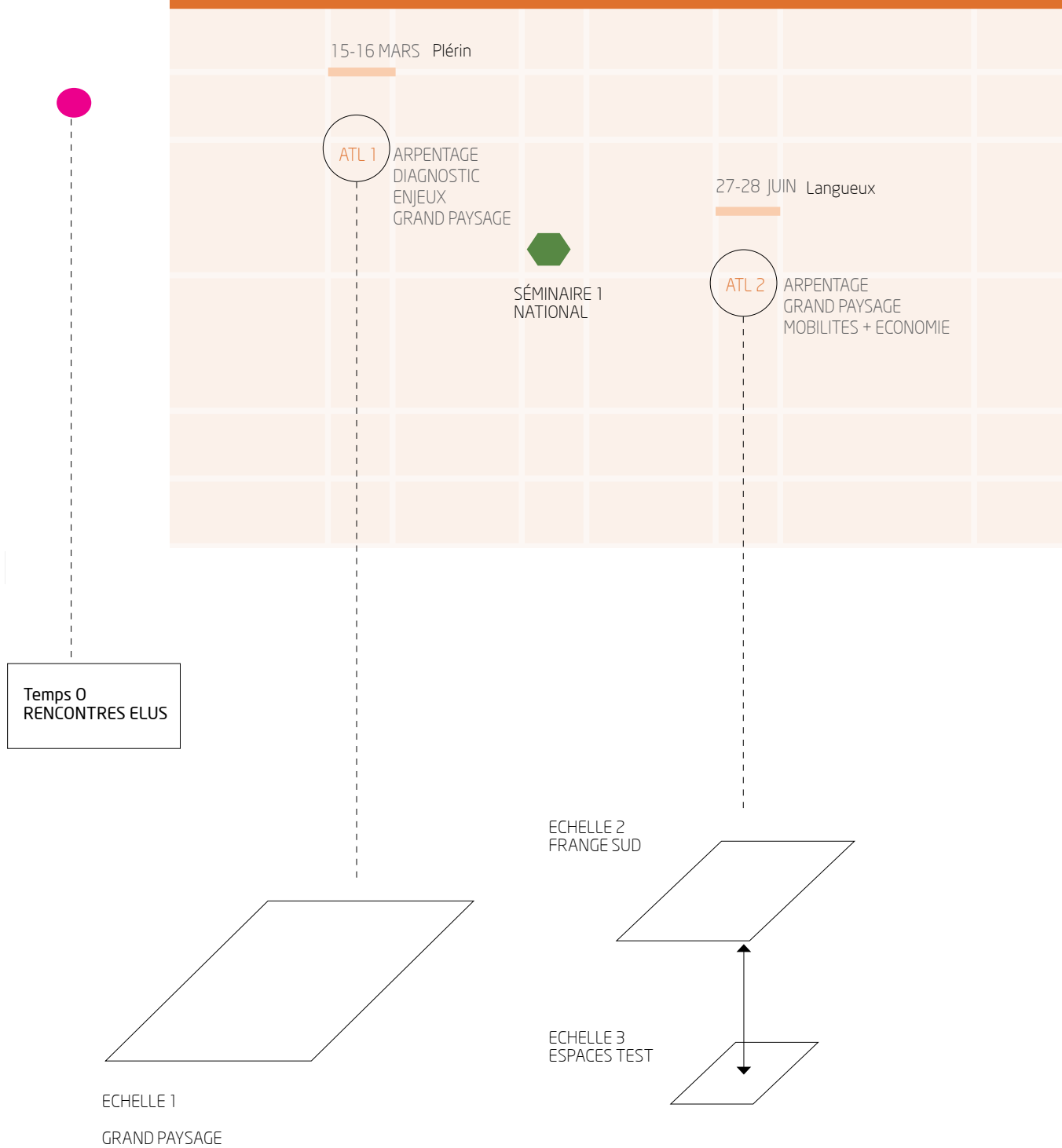


« Néanmoins la formule paysage: composition d'espaces faits par l'homme sur la Terre est plus significative qu'on pourrait d'abord le penser, car, si elle ne nous fournit pas de définition, elle jette un éclairage révélateur sur l'origine du concept. Elle nous dit en effet qu'un paysage n'est pas un élément naturel de l'environnement mais un espace synthétique, un système artificiel d'espaces superposés à la surface de la Terre, fonctionnant, évoluant, non pas selon des lois naturelles mais pour servir une communauté car le caractère collectif du paysage est un aspect sur lequel se sont accordés toutes les générations et tous les points de vue. »

John Brinckerhoff Jackson,
À la découverte du paysage vernaculaire, Actes Sud, 2003. Edition originale : Discovering the Vernacular Landscape, 1984.

AGENDA

2016

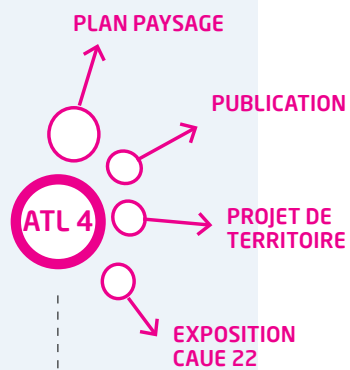


2017

16-17 NOVEMBRE Quintin Saint Brandan
SÉMINAIRE 2 NATIONAL

ATL 3 STRATEGIE ACTIONS

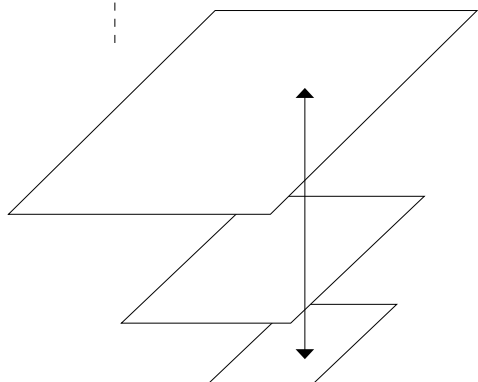
PHASE DE PRODUCTION



11 ENTRETIENS ACTEURS LOCAUX ET ÉLUS

RAPPORT PLAN GUIDE FEUILLE DE ROUTE

ATELIER 4 RESTITUTION PARTAGE DE LA FEUILLE DE ROUTE



EMPILEMENT DES 3 ECHELLES ET CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTIONS.

1 – DE L'ARMOR A L'ARGOAT

À LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES BRIOCHINS

1.1 La ville Terre-Mer

« la nouvelle géométrie de l'agglomération briochine constituera un grand territoire historique associant : terre, ville, mer ».
parole d'élu

Demain à 2h15 de Paris par la LGV, Saint-Brieuc se positionne aujourd'hui comme une nouvelle destination dans le réseau des villes à moins de 3 heures de Paris. Or, ce territoire reste trop peu valorisé, peu visible, peu lisible malgré la diversité de ses paysages.

Le constat collectif est fait que ce manque de lisibilité est la conséquence d'aménagements successifs ayant peu pris en compte la géographie particulière du territoire.

Ville de passage, Saint Brieuc doit devenir un lieu d'interface entre deux horizons :

- L'Armor (l'espace littoral en breton) et le grand paysage de la baie.

Depuis Paris, l'arrivée en train à Saint-Brieuc est ponctuée par une mise en perspective, la première, sur l'horizon maritime. La vue s'ouvre sur la plus vaste baie de la côte nord de la Bretagne, cinquième baie du monde pour l'amplitude de ses marées et la plus grande réserve naturelle bretonne. Ancrée sur les hauteurs d'un relief affirmé, la ville de Saint Brieuc surplombe cet horizon littoral majestueux associant falaises, grèves, cordons dunaires, marais maritimes, et estuaires. Ce grand paysage est porteur de ressources multiples : un espace de production d'énergie avec le futur parc éolien de la baie de Saint Brieuc, le plus grand gisement européen de coquille Saint Jacques, un lieu de biodiversité et une destination touristique à promouvoir.

- L'Argoat (l'espace des terres de l'intérieur en breton) et le cœur de la Bretagne

Plus au sud se découvre un paysage plus secret, intime, paisible et structuré par de grands espaces boisés (la forêt de l'Ermitage Lorge), des formes de bocage plus ou moins lâches et des villages. En Argoat, paysages productifs et pratiques agricoles actives constituent les ressources économiques majeures de ce territoire rural.

Du nord au sud, le territoire est traversé par cinq corridors : (3 vallées / 2 infrastructures)

- la rivière du Gouët (sang en breton), qui prend sa source sur les cimes de Kerchouan pour se jeter dans la baie

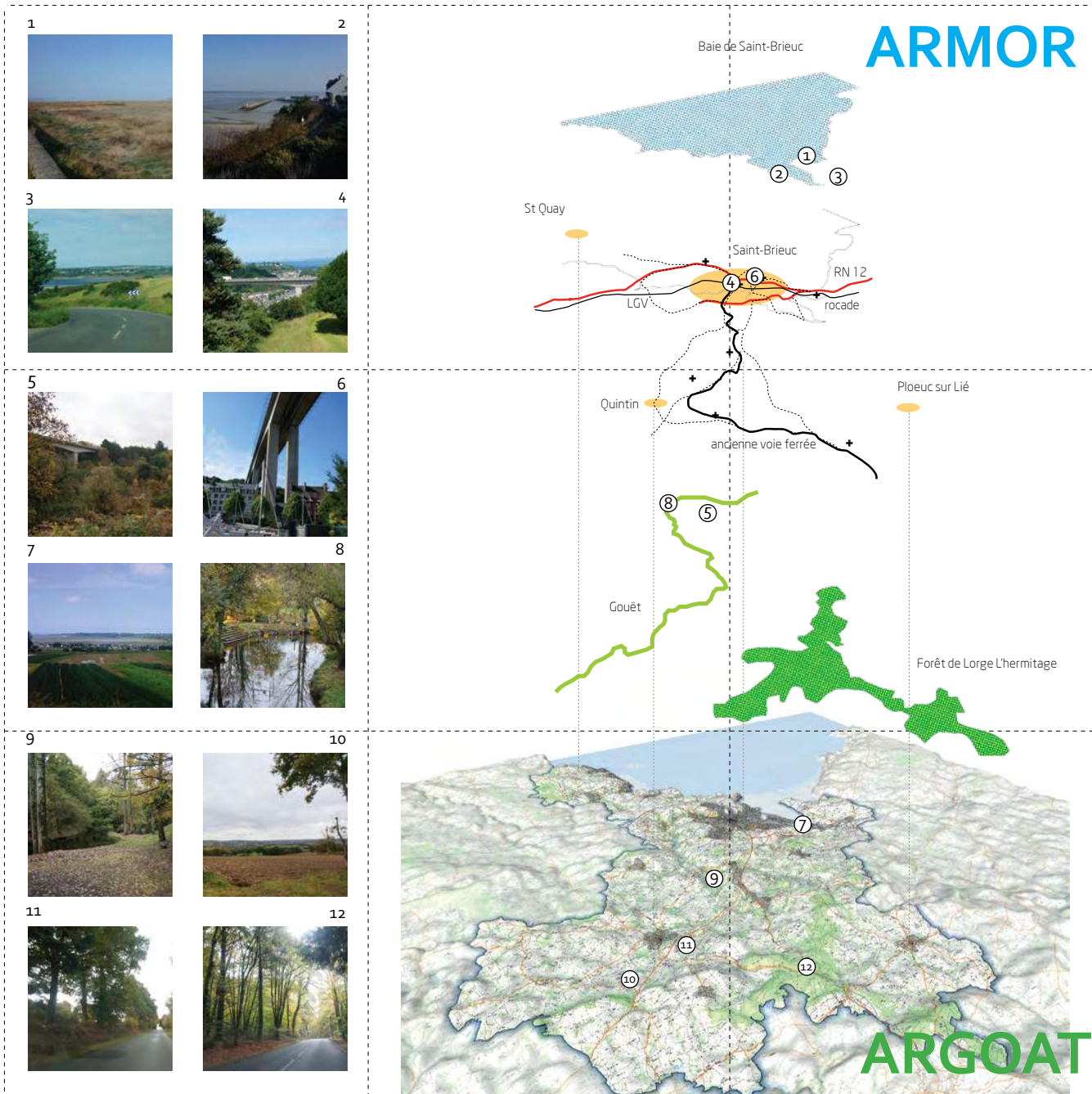
- le Gouëdic

- l'Urne

- une route départementale (D700) qui mène jusqu'à Loudéac et au centre Bretagne.

- une ancienne voie ferrée (ligne Saint-Brieuc / Pontivy / Auray)

Comment ces éléments peuvent-ils être envisagés comme des ressources capables de valoriser et ancrer ce territoire dans la nouvelle agglomération ?



12 Fragments de paysages

- 1 coeur de Baie
- 2 falaises Saint Laurent
- 3 vue sur la baie vers Saint Ilan
- 4 vue sur le viaduc depuis le tertre Aubé
- 5 vallée du Gouédic
- 6 port de légué et pont d'Armor
- 7 paysage agricole à Langueux
- 8 le Gouët
- 9 Sainte Anne du Houlin
- 10 vue sur Saint Bihy et la source du Gouët
- 11 bocage vers Saint Brandan
- 12 forêt de l'Hermitage Lorge

1.2 Contexte et enjeux de l'Atelier des territoires

Appuyée par l'arrivée de la LGV, la construction d'une nouvelle rocade au sud s'inscrit dans une dynamique de « métropolisation » de l'agglomération qui regroupe depuis janvier 2017, quatre intercommunalités et 32 communes.

La question initiale de l'atelier interroge la capacité de cette infrastructure à pouvoir s'ancrer de manière qualitative dans le paysage et s'illustrer comme « *une figure dialectique de l'espace des flux et de l'espace des lieux* » ? (Marcel Castells, *La Société des réseaux*. Paris. Fayart. 1988). Son tracé questionne également les orientations à donner et à faire partager pour bien orchestrer le futur développement urbain de Saint-Brieuc dans une réflexion paysagère élargie, transversale, concertée, multi scalaire et prospective.

Le département des côtes d'Armor compte aujourd'hui une population principalement urbaine avec 80 % de la population des habitants résident en ville, contre 20 % en campagne. Or, le renforcement du maillage routier au sud de Saint-Brieuc interroge les processus de transformation de ses franges paysagères pour définir de nouvelles règles du jeu face à des dynamiques de périurbanisation des villes « satellites ».

Aussi, l'opportunité d'une nouvelle gouvernance doit permettre d'élaborer une vision d'ensemble cohérente et partagée, capable de pérenniser et construire des paysages de qualité. L'objectif de l'atelier est d'anticiper les effets de coupures physiques et visuelles, de protéger les paysages « ressources » naturels, culturels ou productifs, afin d'éviter la construction d'un territoire de l'entre deux, diffus qui « *n'est ni tout à fait la ville, ni tout à fait la campagne* » (Sébastien Marot, *l'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, Éditions de La Villette, 2010)

Les 3 temps de l'évolution urbaine de Saint-Brieuc



pré moderne avant 1945



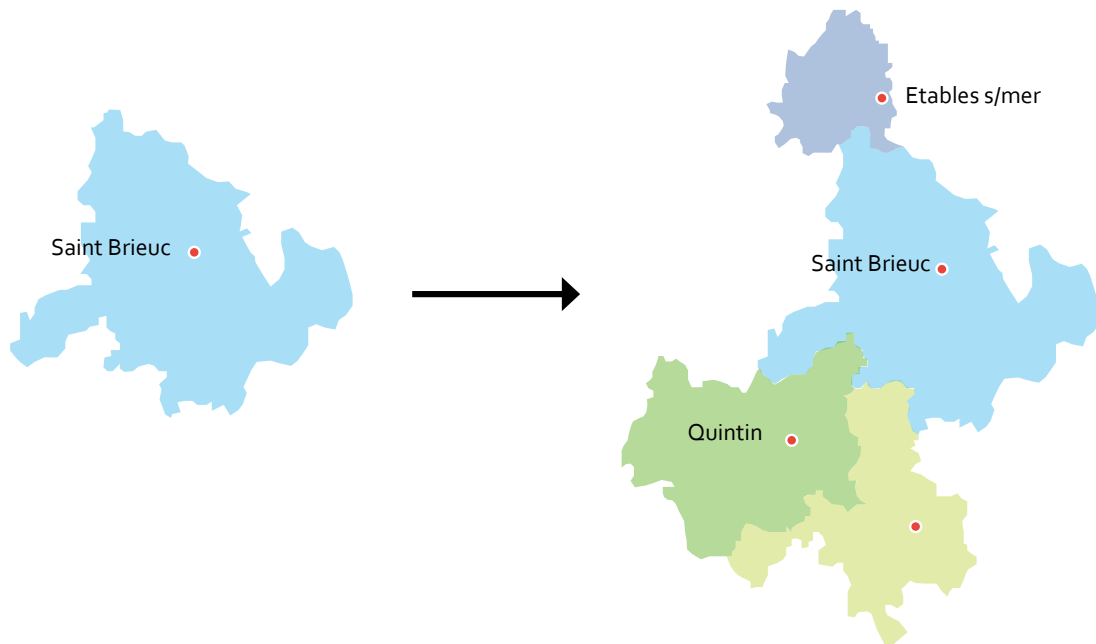
moderne 1945-1975



contemporaine 1990-2016 + Rociade

DDTM 22 , données INSEE

Évolution de l'organisation territoriale Nouveau périmètre de l'agglomération



jusqu'au 31 décembre 2016

Saint Brieuc Agglomération:
14 communes, 119 393 habitants
superficie de 253 km²

à partir du 1er janvier 2017

Saint Brieuc Armor Agglomération :
fusion de 4 structures intercommunales et 1 commune
(Centre Armor Puissance 4, Quintin Communauté, Sud
Goëlo, Saint-Brieuc Agglomération et la commune de
Saint-Carreuc),
32 communes, 151 246 habitants
superficie de 601 km²



Les paysages de l'agglomération Brioche

1.3 L'arpentage comme observatoire en mouvement

L'étape fondatrice de la démarche est celle de l'arpentage du territoire avec l'ensemble des acteurs mobilisés. En allant à la découverte des paysages briochins, il a été possible d'identifier les atouts mais aussi les faiblesses au travers d'espaces remarquables parfois fragilisés par l'implantation d'infrastructures.

La géographie naturellement accidentée de ce territoire a nécessité de construire de nombreuses infrastructures qui, depuis 1945, ont profondément transformé la morphologie de l'agglomération briochine. La lecture de ces mutations permet d'identifier de nombreuses fractures et discontinuités, mais également la présence de points de vue remarquables.

A titre d'exemple, le viaduc sur la RN12 ainsi que les ouvrages réalisés par l'ingénieur Louis Harel de la Noë sur le tracé du chemin de fer des Cotes d'Armor, constituent des marqueurs territoriaux structurant le paysage et le révélant de manière spectaculaire, cinématographique : cônes de vues sur les vallées et la baie, principes de co-visibilité entre ici et là-bas, mises en scène des paysages du dessus et du dessous, ouvertures et fermetures de l'horizon et du panorama...

Les arpentages réalisés ont permis d'aller à la découverte de ces situations de franges et de bords, d'en saisir les échelles, de confronter les regards et conforter des perspectives de projets transversales aux différentes communes : la redécouverte des vallées, le devenir des paysages productifs en lisière de Saint-Brieuc, et la reconquête des infrastructures ferroviaires.

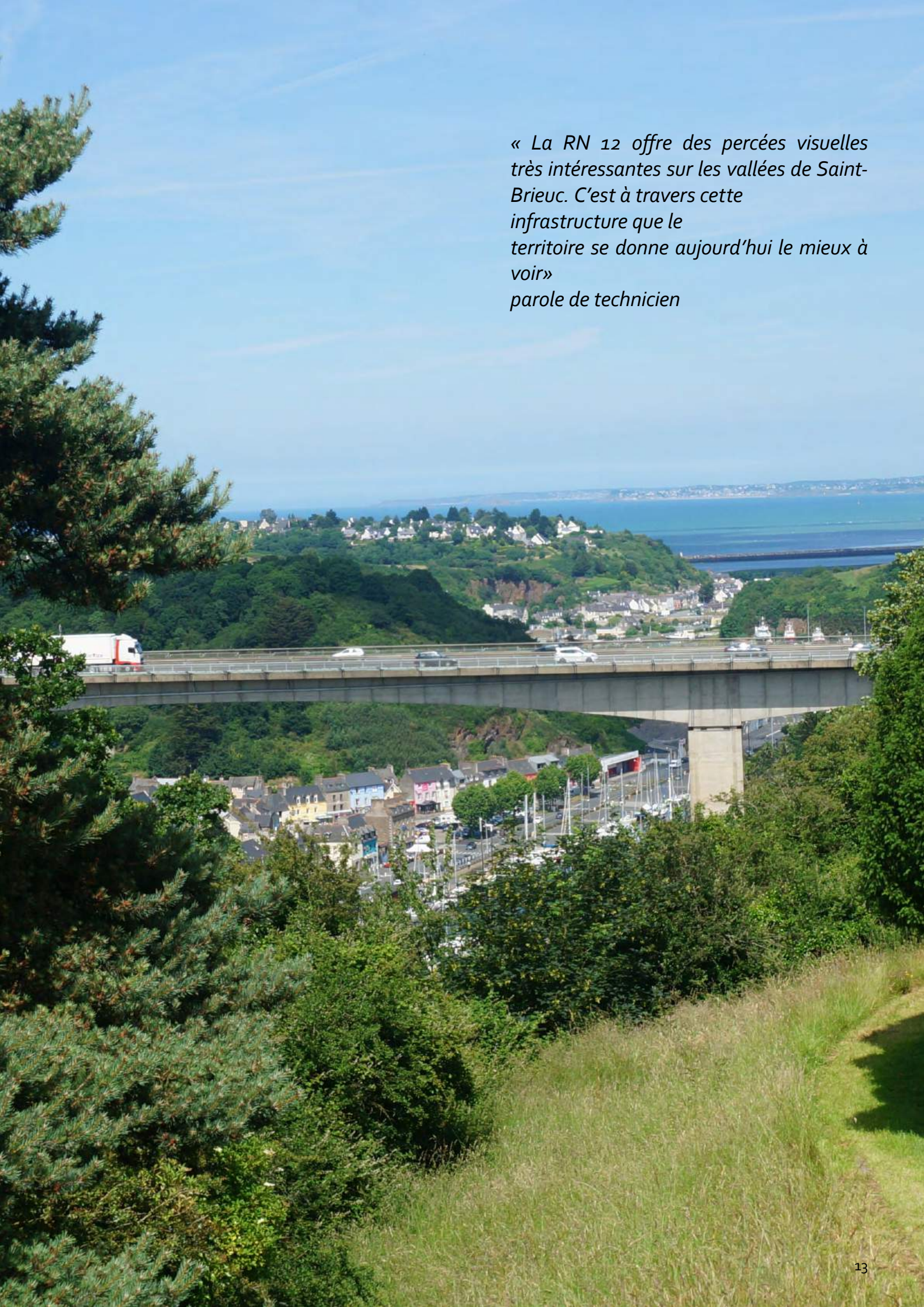


Découverte par les élus d'un belvédère sur la Baie

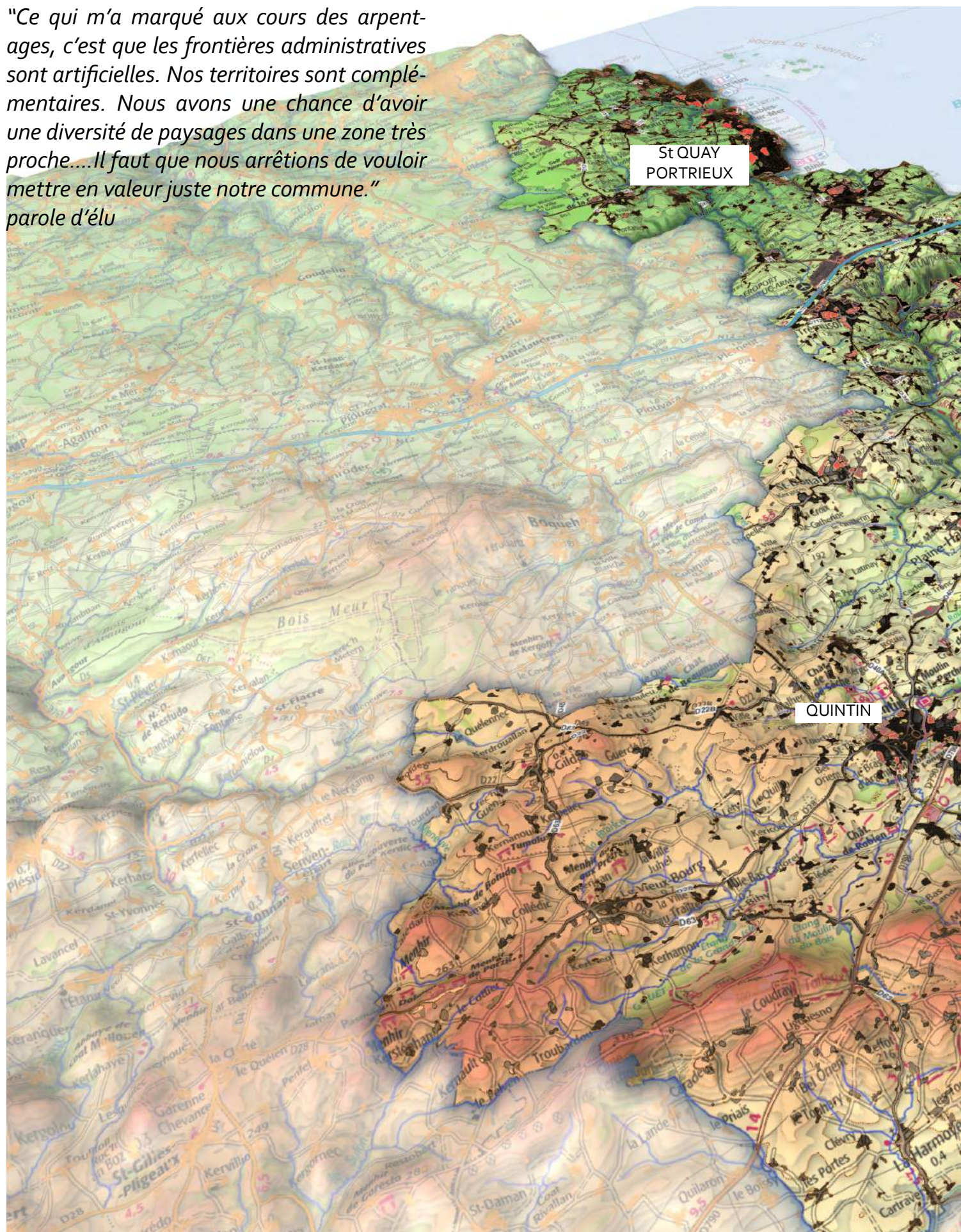


Les élus sur le site du franchissement de la vallée du Gouët par la rocade.

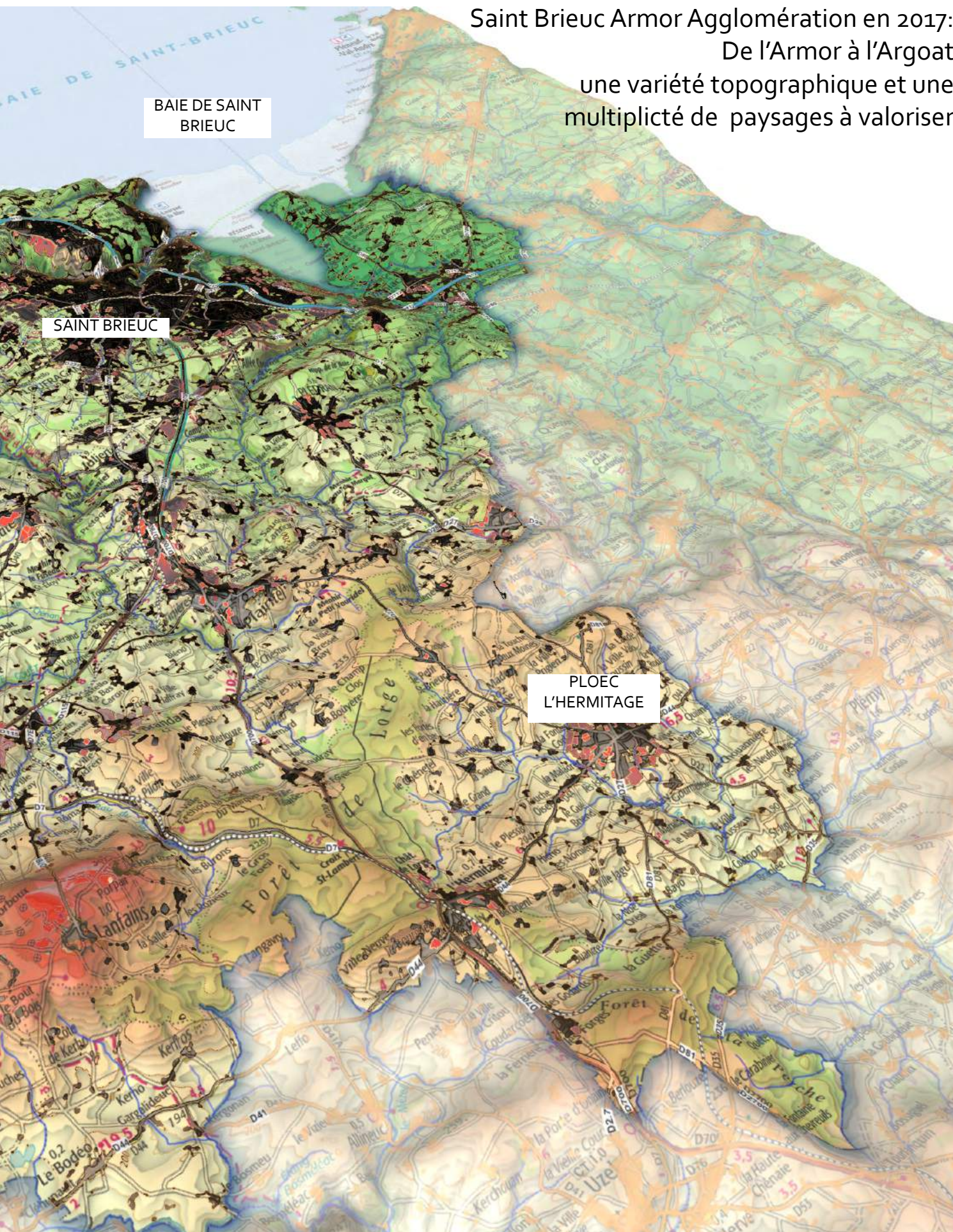
*« La RN 12 offre des percées visuelles
très intéressantes sur les vallées de Saint-
Brieuc. C'est à travers cette
infrastructure que le
territoire se donne aujourd'hui le mieux à
voir»
parole de technicien*



"Ce qui m'a marqué aux cours des arpentages, c'est que les frontières administratives sont artificielles. Nos territoires sont complémentaires. Nous avons une chance d'avoir une diversité de paysages dans une zone très proche.... Il faut que nous arrêtons de vouloir mettre en valeur juste notre commune."
parole d' élu



Saint Briec Armor Agglomération en 2017:
De l'Armor à l'Argoat
une variété topographique et une
multiplicité de paysages à valoriser



BAIE DE SAINT
BRIEC

SAINT BRIEC

PLOEC
L'HERMITAGE

2 - VISION PAYSAGE SAINT BRIEUC 2050

DES ORIENTATIONS À LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE

En interaction avec les étapes d'arpentages, l'Atelier des territoires 2015-2017 s'est orienté vers la construction d'une vision paysagère, celle d'une trame paysagère apaisée, comme un projet de territoire permettant de repenser la frange comme le lieu des possibles. De l'Armor à l'Argoat, cette ossature paysagère identifie les ressources écologiques, économiques et culturelles existantes comme les fondations sur lesquelles s'articulent les orientations stratégiques avec les perspectives de projet.

Le *March Atlas* comme outil de représentation, comme opérateur de constructions

Selon le géographe Américain John Brinckerhoff Jackson, le terme *march* proviendrait de l'époque des goths et désignerait la forêt, comme une zone de frontière, une limite entre les enclaves habitées et la nature sauvage. Le bord de la forêt était considéré comme l'extrémité de la communauté. Ce repère territorial définissait aussi un espace interstitiel porteur d'usages multiples et variables au cours des saisons. En langue anglaise, le mot *march* est à l'origine de margin (marge) et merge (mélanger).

Cette manière de comprendre le paysage au travers de la notion de frange, que nous propose le géographe américain, nous aura accompagné tout au long de la démarche.

Le *March Atlas* est ainsi envisagé comme un opérateur de constructions regroupant un ensemble de données, un assemblage capable de représenter le contenu des échanges, et valoriser une démarche de projet commune, partagée qui offre un espace de réflexion et d'expression privilégié aux élus locaux. Il s'inspire des codes des atlas traditionnels, tout en les détournant afin de dépasser la simple représentation de l'existant, pour souligner l'importance du paysage dans la fabrique de la ville de demain.

Le arpentage, l'observation puis la retranscription des paysages visités lors des ateliers constitue un *March Atlas* complet. Ce recueil hiérarchise différentes perspectives de projets (le parc des vallées, la ceinture dorée et la valorisation des friches) au travers d'un document de référence : le plan guide, carte stratégique de grand format qui souligne l'importance de porter un projet paysager, partagé et territorialisé, celui d'une trame paysagère apaisée identifiant :
- le socle géographique comme l'ADN du territoire.
- de nouvelles dynamiques de projets associant le paysage avec de nouvelles formes de mobilité.

Le projet de trame paysagère apaisée propose de mener une réflexion transversale sur :

- 1- Le plan vallées comme de nouvelles destinations (action 1)
- 2- la ceinture dorée, la préservation du paysage productif situé à proximité des espaces urbanisés afin de proposer et garantir des circuits courts au cœur de l'agglomération (action 2)
- 3- la revalorisation des friches en tant qu'espaces de reconquête, le chemin vert (action 3)
- 4- le plan de paysage, démarche stimulée par l'Atelier et qui en prendra la suite (action 4)
- 5- la structuration des axes de mobilités (action 5)



1

1 étapes et processus de la démarche Atelier des Territoires.

2 3 4

2 Atelier 3 à Quintin : Initier les conditions du dialogue avec les élus.

3 Atelier 2 à Languieux : Faire participer les élus aux esquisses et perspectives de projet

4 Atelier 2 à Languieux : Restituer et valider collectivement les scénarios

- Communiquer, explorer, échanger au travers du dessin.
 - Identifier le paysage comme un élément structurant du territoire.
 - Souligner sa fragilité face aux développements urbains le long des infrastructures routières.
- Atelier 2 / Langueux





2.1 Action 1

Le parc des Vallées

Vers un système de parcs naturels et urbains

Le projet de Parc des Vallées souligne la nécessité de revitaliser et reconquérir ces espaces paysagers structurants de l'agglomération.

Parfois en situation de friche, les vallées boisées sont aujourd'hui peu attractives, parfois inhospitalières, or un projet commun s'impose pour qu'elles soient redécouvertes par les habitants, et deviennent des lieux de loisirs, d'usages et de découvertes.

Des belvédères, positionnés sur les vallées et sur le littoral et associés aux mobilités présentent des qualités à valoriser. En effet, ils représentent des lieux extraordinaires qui mettent en scène les paysages, sous la forme de panoramas, et développent un système de co-visibilité entre les deux flancs de vallées intéressants.

Ils peuvent être des entrées du territoire, des moments forts à l'articulation entre ville et vallée en terme de vues, mais aussi de parcours.

Il est recommandé d'y attacher une importance dans le développement du territoire, à commencer par un recensement de ceux-ci et de leurs spécificités.




*Tertre Aubé
un belvédère sur le port du Légué, le viaduc du Gouët et la baie de Saint Brieuc*

La proposition de mise en réseau des vallées du Gouët, du Gouédic et de l'Urne permettrait d'activer un projet de grand paysage adressé à Saint Brieuc et à sa périphérie, capable de valoriser et créer un système de parcs en « creux ». En s'appuyant sur l'exemple de la vallée du Gouët, notre démarche doit permettre de faire comprendre comment les propositions envisagées pourraient s'appliquer aux deux autres vallées.

La Vallée du Gouët constitue le lien physique majeur entre le littoral et le bocage. S'imposant comme un espace naturel remarquable, ce corridor écologique de 46 kms constitue l'ADN du territoire et une forme de mémoire collective. Des cimes de Kerchouan au port du Légué, en passant par le lac de Saint Barthélémy, cette géographie est aussi porteuse d'une culture commune à faire partager et découvrir :

- les chaos du Gouët.
- des anciens moulins et carrières de granit
- des allées couvertes, sculptures, églises.
- la Ville de Quintin et son patrimoine architectural remarquable.

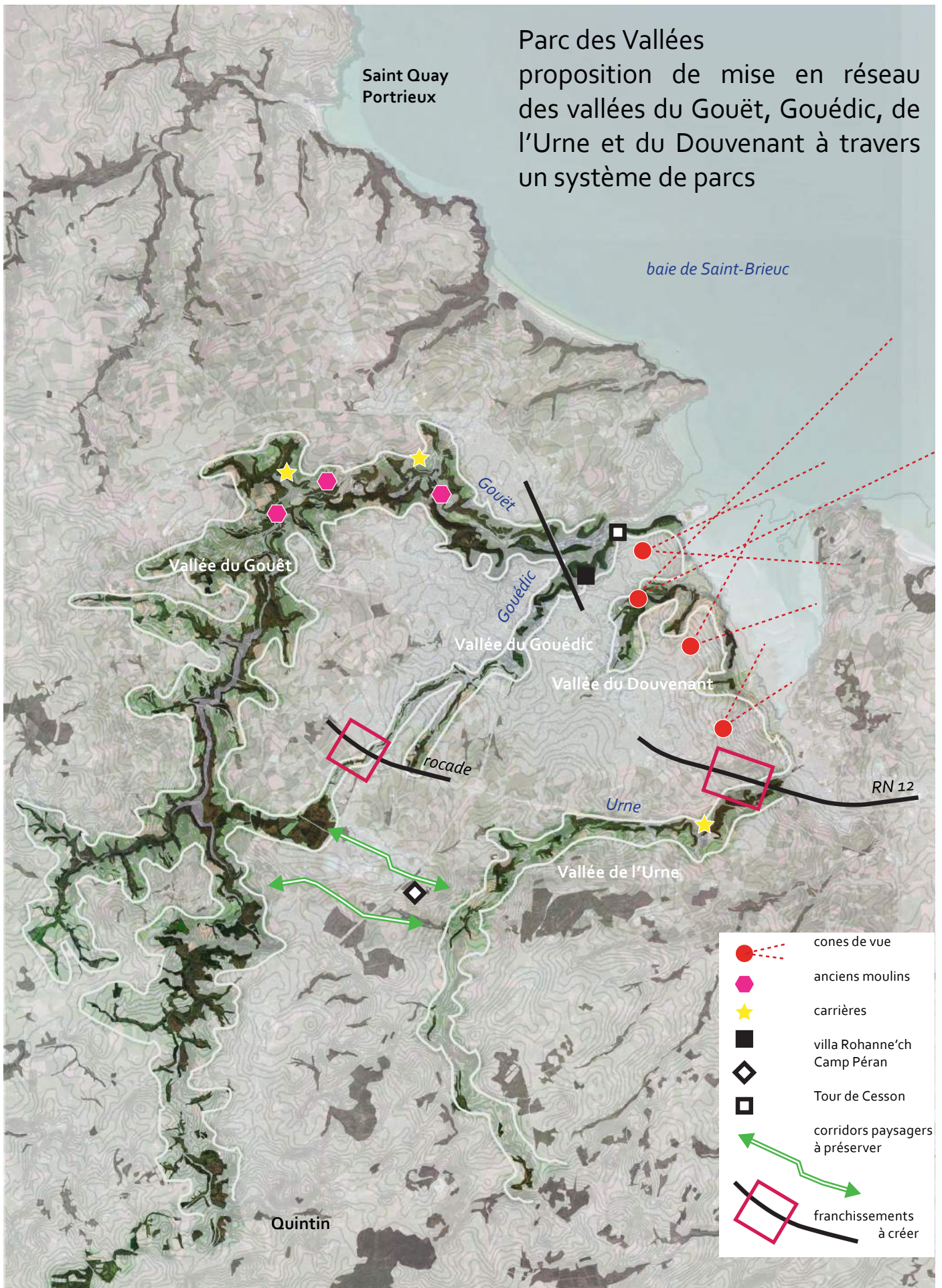
La vallée du Gouët et son bassin versant constituent un héritage culturel, paysager et hydraulique remarquable qui doit être valorisé par un projet ambitieux, capable de pérenniser la qualité de ses eaux et construire une ossature paysagère robuste. En s'inspirant des parcs naturels urbains (PNU), un parc vallée du Gouët est envisageable pour relier l'Armor à l'Argoat dans un enchaînement de séquences différenciées, associant des espaces boisés, des usages de découvertes et de loisirs, des continuités écologiques et culturelles, un lac artificiel et un port. A l'image de l'aménagement réalisé entre le port du Légué et la Villa Rohannec'h, de nouvelles interactions entre les plateaux agricoles ou urbanisés et la vallée peuvent se décliner ponctuellement par des chemine-ments, des belvédères, et de la signalétique.



"Il est très important que nous observions les usages. Cette vallée du Gouédic, on y était tout le temps quand j'étais même : je suis originaire du quartier de Robien, et on passait par là pour aller en ville, c'était naturel. Aujourd'hui elle semble à l'abandon, comme si la nature avait repris ses droits. En même temps, c'est peut être une chance qu'on ne se soit pas trop intéressé à cette vallée dans les années 70, on a évité les aménagements anarchiques."
parole d'élus

Parc des Vallées

proposition de mise en réseau des vallées du Gouët, Gouédic, de l'Urne et du Douvenant à travers un système de parcs





1	2	3
4	5	
	6	

La Vallée du Gouët comme ADN du territoire

- 1 Schéma d'un système de parcs entre la vallée du Gouët et du Gouédic
- 2 La vallée du Gouédic : un espace en friche à reconquérir
- 3 Un aménagement sur le Gouët : la vallée comme un espace récréatif.
- 4 Le Gouët comme un parc naturel et urbain reliant l'Armor à l'Argoat.
- 5 La Vallée du Gouët et sa géographie accidentée
- 6 Le viaduc comme marqueur territorial.

2.2 – Action 2

La ceinture dorée

Devenir et incertitudes des paysages productifs traversés par une nouvelle infrastructure routière

Le projet de ceinture dorée renvoie à l'identification d'un système d'espaces productifs situés en frange de Saint-Brieuc. Or, le devenir de ces secteurs est incertain et ne s'inscrit pas comme une priorité du SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Il s'agit pourtant d'espaces de grande valeur qu'il faudra prendre en considération dans les futurs projets d'urbanisation. Au delà de leur valeur foncière, ils définissent des zones de respiration nécessaires pour les habitants et portent une agriculture de proximité. Ils garantissent de nouvelles formes de circuits courts entre ville et campagne. De plus, ces espaces ouverts pérennisent des cônes de vues sur le grand paysage (mer, vallées et espaces boisés). L'arrivée de la rocade sud fragilise le devenir de cette ceinture verte. Le SCOT de 2015 n'a pas retenu l'esquisse de grande boucle paysagère esquissée en 2012. La démarche prospective de l'atelier, appuyée par des entretiens, a souligné l'importance de pérenniser ces espaces ressources. Le projet de ceinture dorée constituerait physiquement une frange paysagère affirmée au cœur de la nouvelle agglomération. Cette proposition l'envisage, non pas comme une barrière mais comme un lieu de convergence, capable d'articuler qualitativement la ville avec ses espaces naturels et d'inventer un nouveau modèle de ville-paysage dans le grand ouest.

« L'urbanisation galopante et l'étalement urbain impactent fortement le maintien des structures agricoles en place. Dans la course à la concurrence des territoires et à la différenciation, il serait original que les élus assument et revendiquent le caractère rural de l'agglomération briochine par rapport aux autres pôles bretons (Rennes, Brest, Saint-Malo, Lorient). Revendiquer ce trait de caractère pourrait ainsi passer par le pari de la conservation de l'armature en place.... Certains lieux ou exploitations pourraient être fléchés pour entrer dans les logiques de cycles courts : agricultures biologique et conventionnelle pourraient être invoquées et trouver des positionnements respectifs équilibrés... »
parole d'élus



Production de salades à Langueux



La ceinture Dorée

1	2	3
4	5	6
7	8	9

- 1 les espaces productifs situés en frange de Saint -Brieuc.
- 2 situation de mitage des espaces ruraux par les zones d'activités, les infrastructures et les zones d'habitat.
- 3 garantir une offre de qualité pour nourrir les habitants de l'agglomération.
- 4 la présence des infrastructures routières questionne la pérennité des paysages productifs.
- 5 zone agricole partagée en frange métropolitaine Bruxelloise
- 6 scénarios pour conserver une frange agricole aux abords de la future rocade sud, entre Brézillet et les Châtelets.
- 7 cône de vue sur la Baie depuis les espaces de maraichage à Languoux.
- 8 favoriser les circuits courts
- 9 exemple d'espace productif à pérenniser malgré la présence de la rocade.

Trois modèles pour penser l'aménagement de la rocade Sud.

Au travers de trois scénarios d'anticipation, nous avons souhaité faire prendre conscience aux élus de la valeur des espaces agricoles et de les envisager comme une vitrine du territoire.

Il s'agit en premier lieu d'intégrer les dynamiques en cours. Par exemple, l'extension de la zone d'activités du Châtelet (60 /80 ha) le long de la D700, questionne l'identité de l'interface entre espace rural et urbain. L'objectif étant de définir un schéma directeur ou un plan guide partagé par tous, afin de maîtriser, quantifier et localiser les futurs aménagements dans un projet qualitatif et soucieux de préserver les espaces productifs.

scénario 1 - conservation d'un paysage productif le long de la rocade

Le premier scénario souligne l'importance de conserver un paysage productif "ressource" et multifonctionnel en frange de la rocade. Cette volonté accompagne l'idée de conserver un cône de vue sur la ligne de ciel briochine.

Le secteur situé entre l'intersection D222 / D700 et la Zone d'activité du Perray doit lui aussi porter une véritable stratégie d'aménagement intercommunale. (Ploufragan, Plédran, Tréguieux, Saint Briec).

scénario 2 - préservation des deux poches agricoles

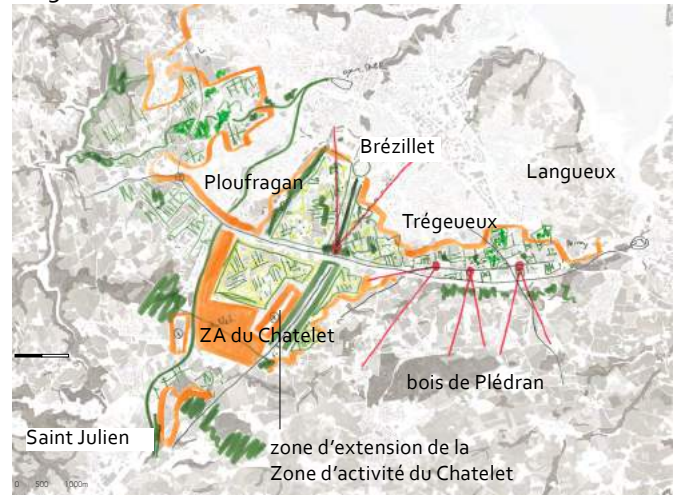
La seconde approche illustre la disparition progressive de cette forme de cohérence paysagère incapable de résister aux dynamiques foncières locales. Cette esquisse envisage un futur développement du sud de Saint Briec qui prendrait en considération quelques principes d'aménagement du premier scénario. Sur Tréguieux, l'urbanisation des bords de la rocade est incontrôlable. Les nombreuses sollicitations pour monter des zones d'activités sont peu à peu acceptées. Les forces économiques l'emportent sur les qualités paysagères et spatiales du secteur. L'axe nord-sud est une extension du modèle actuel de la ZA du Châtelet. Seules deux poches agricoles sont préservées.

scénario 3 - disparition du paysage agricole

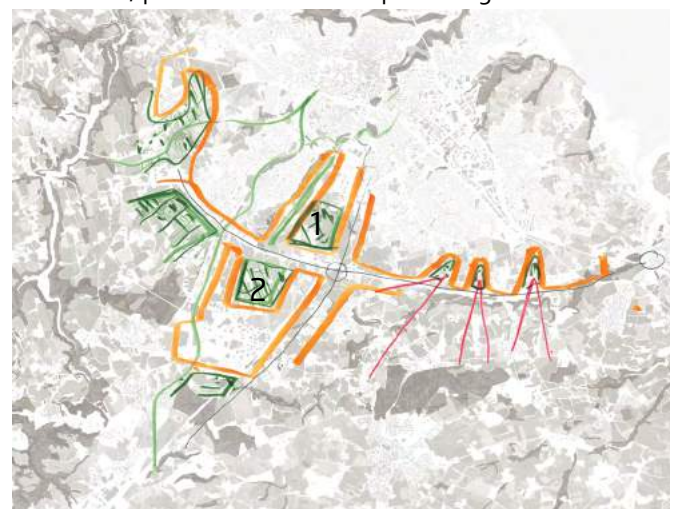
Le troisième scénario propose un autre modèle, celui d'une périphérie commerciale et urbanisée qui se construit jusqu'à la limite de la rocade. Cette vision décrit une disparition totale du paysage productif et de la ceinture dorée, qui est un atout paysager majeur dans la définition des éléments qualitatifs du cadre de vie briochin.

Cette disparition illustre la pérennisation d'un modèle d'urbanisme peu qualitatif, affirme un processus d'acceptation d'une obsolescence programmée du territoire.

scénario 1 / conservation d'un paysage productif le long de la rocade.



scénario 2 / préservation de deux poches agricoles



scénario 3 / disparition du paysage agricole



Comment envisager le bouclage de la rocade Sud ?

Comment franchir le Gouët ?

L'atelier 3 s'est donné comme ambition d'esquisser un scénario alternatif de finalisation du maillage routier sud, un scénario à même de répondre aux différents enjeux soulevés par les participants lors des 2 précédentes sessions :

- la saturation partielle du réseau,
- le coût prohibitif d'une nouvelle infrastructure de grand gabarit audessus du Gouët,
- la sécurité et l'accessibilité du contournement sud «subi» sur les D36/D45 entre Trémuson et Ploufragan via le pont noir,
- la sécurité et le cadre de vie du centre de Trémuson,
- l'étalement et le mitage urbain,
- le dynamisme et la vitalité de Saint-Brieuc, coeur d'agglomération
- le traitement paysager qualifié « d'autoroutier » de l'infrastructure et la prise en compte/valorisation faible des qualités paysagères des environnements traversés de la section de rocade sud Ploufragan – Trégueux
- la nécessité de désenclaver le quartier des Plaines-Ville tout en assurant un cadre de vie en mesure de le rendre attractif à la fois pour les futurs usagers (habitants, entreprises) et pour les futurs investisseurs, publics comme privés

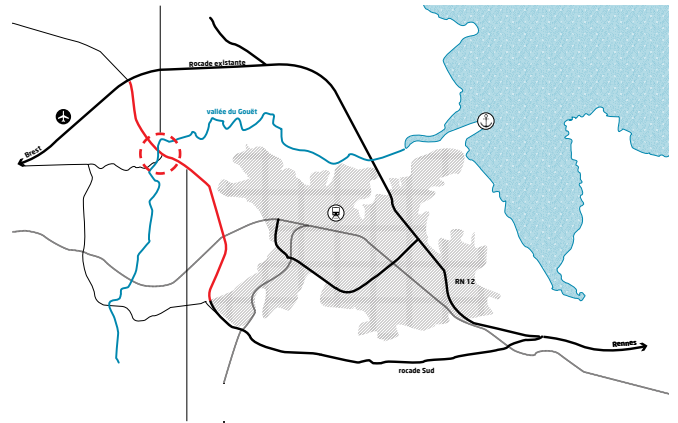
Ce scénario alternatif se fonde sur deux postures sensiblement différentes de l'intention originelle :

- l'armature future du système viaire pourrait s'appuyer sur un certain nombre d'infrastructures de liaisons est-ouest et de franchissements de la vallée du Gouët existantes, de qualité, tant d'un point de vue strictement technique (revêtement, gabarit, ...) que d'un point de vue plus symbolique et identitaire (histoire, inscription paysagère, ...)
- la problématique de mobilité pourrait reposer sur une combinaison de projets d'acupuncture plutôt que sur un traitement lourd et radical avec pour idée première d'améliorer sensiblement les capacités d'accueil des infrastructures au global, sur les voiries existantes de part et d'autre de la vallée, en agissant de manière privilégiée sur tous les facteurs limitants aujourd'hui recensés : contournement de Trémuson, accroches des bourgs de La Méaugon et de Saint-Donan, pont noir, pont des îles, ...

Dans chacun de ces scénarios, la finalisation du maillage routier sud stimule des orientations pour traverser la vallée du Gouët. Différents modèles de franchissements questionnent le dessin initial qui consistait à reproduire le principe du viaduc. Notre approche propose de trouver une alternative plus ancrée dans la géographie et l'existant pour s'inscrire de manière qualitative dans le paysage et conforter la trame apaisée.

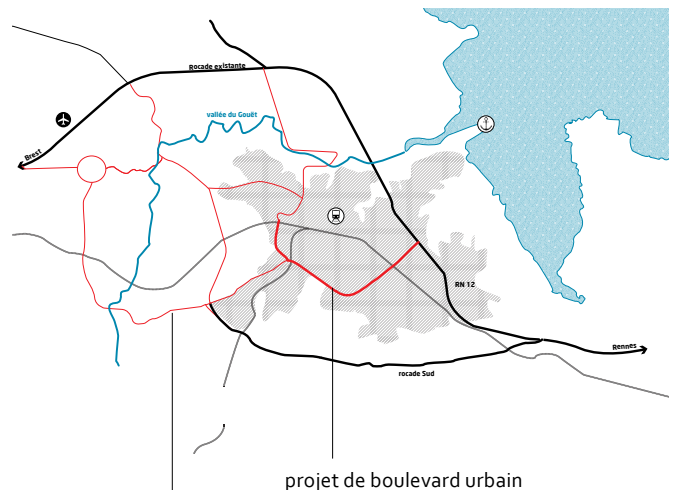
Scénario rocade « nouvelle superstructure » tel qu'envisagé il y a 20 ans dans le Schéma Routier d'Agglomération Briochine

franchissement au-dessus de la vallée du Gouët



tracé envisagé pour la finalisation et le bouclage de la rocade sud

Scénario « réseau capillaire irrigant » proposé à la réflexion en atelier



projet de boulevard urbain
départementales à ré-aménager, reconfigurer

*La présence du paysage productif permet de préserver
des cônes de vue sur la Baie .*





2.3 – Action 3

La revalorisation des friches.

Le chemin vert

Une ancienne infrastructure ferrovière à reconquérir

Au cours des arpentages, des friches industrielles et ferroviaires furent identifiées sur l'ensemble du territoire. Dans quelle mesure, ces « délaissés » peuvent ils devenir des espaces de reconquête et porter de nouvelles dynamiques de projets ?

L'atelier 3 a questionné le devenir d'une ancienne voie ferrée qui traverse le territoire du nord au sud pour aboutir jusqu'à Loudéac et Pontivy. En continuité des entretiens réalisés en septembre 2016, les discussions autour de la table confirment les volontés de réactivation du train sur son tracé existant. Les études menées en 2010 sur le tronçon Quintin / St-Brieuc, démontrent que différentes options sont possibles : Tram-train, TER, fret... Ces perspectives restent intéressantes pour de nombreux élus, qui y voient une réelle opportunité pour relier directement leurs communes à la gare LGV de St Brieuc.

Se pose aujourd'hui la question du financement, du montage opérationnel, et des coûts de gestion d'un tel projet. Une autre perspective pour transformer le tracé en voie verte de type vélo route, s'est imposée comme une alternative sans doute moins coûteuse. Cette hypothèse serait porteuse d'un projet territorial ambitieux adressé à la fois aux habitants de l'agglomération et à des formes de tourisismes plus durables.

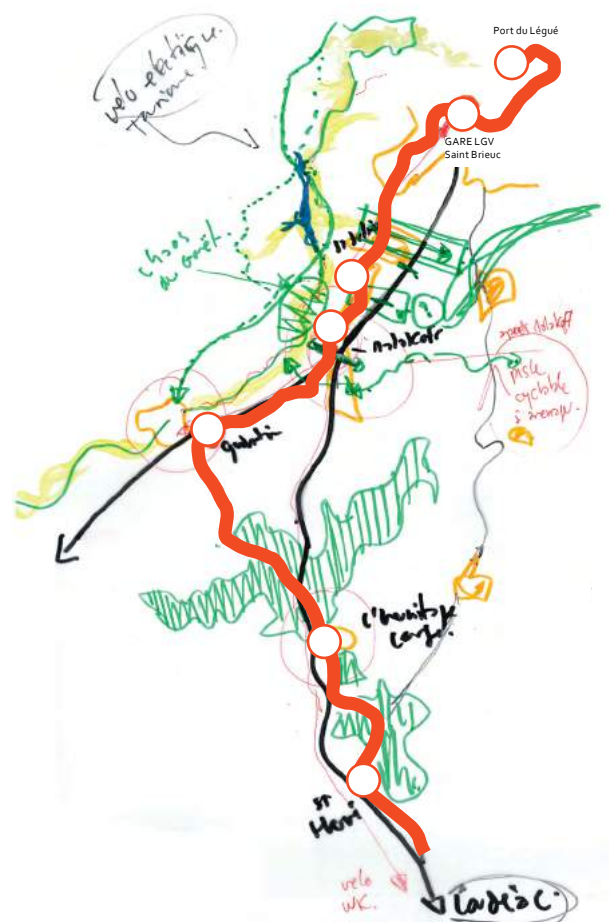
En reliant le port du légué, le centre ville, la gare LGV, la zone d'activités des Châtelets, la ville de Quintin et la forêt classée de L'Ermitage Lorge, cette proposition contribuerait à renforcer la trame paysagère apaisée, en opérant de nouvelles liaisons entre :

- les vallées du Gouët, du Gouédic et de l'Urne.
- les espaces urbanisés et les itinéraires vélos existants.
- le patrimoine culturel et les espaces naturels.

Une voie verte pourrait être aménagée directement soit sur le tracé des rails existants ou en parallèle, laissant ainsi l'emprise libre pour une possible réactivation ferroviaire. Cet axe de mobilités douces peut aussi se juxtaposer à celui existant sur la façade littorale vers Binic et Saint Quay-Portrieux. Enfin, le Chemin vert constituerait une remarquable liaison entre l'Armor et l'Argoat, capable de faire découvrir

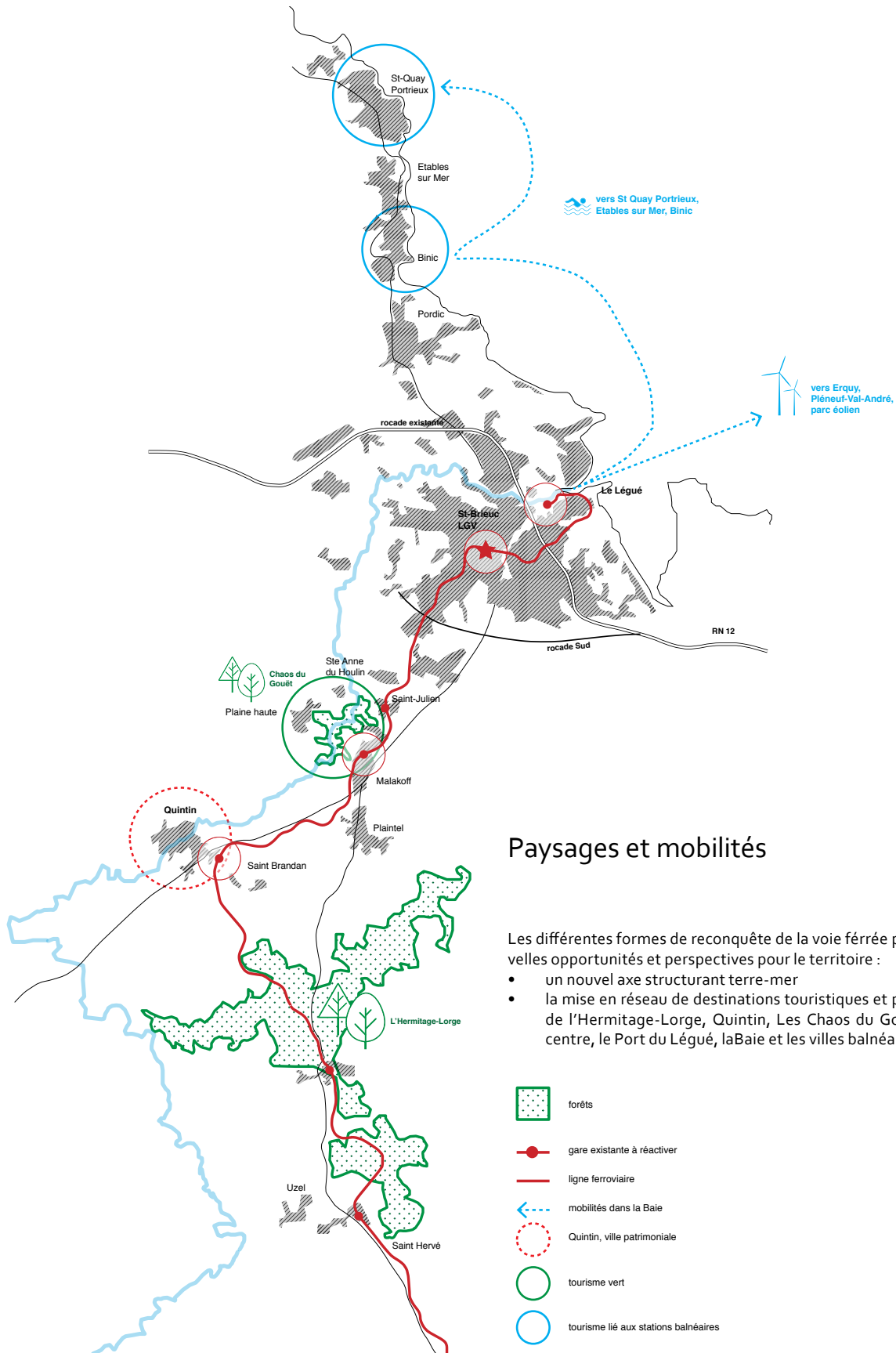
et révéler de manière inédite, les atouts paysagers du territoire.

A plus grande échelle, ce projet pourrait s'inscrire dans un schéma régional de voie verte proposant de relier le sud du département (Loudéac) et traverser la Bretagne du nord au sud jusqu'à la ville d'Auray pour au final, s'ouvrir sur la côte Atlantique.



EXTRAIT DE L'ATELIER 3 - Croquis
l'ancienne voie ferrée comme espace de reconquête et de mise en réseau des entités urbanisées et paysagères du sud de l'agglomération.

Comment réinventer un lieu entre Armor et Argoat ?



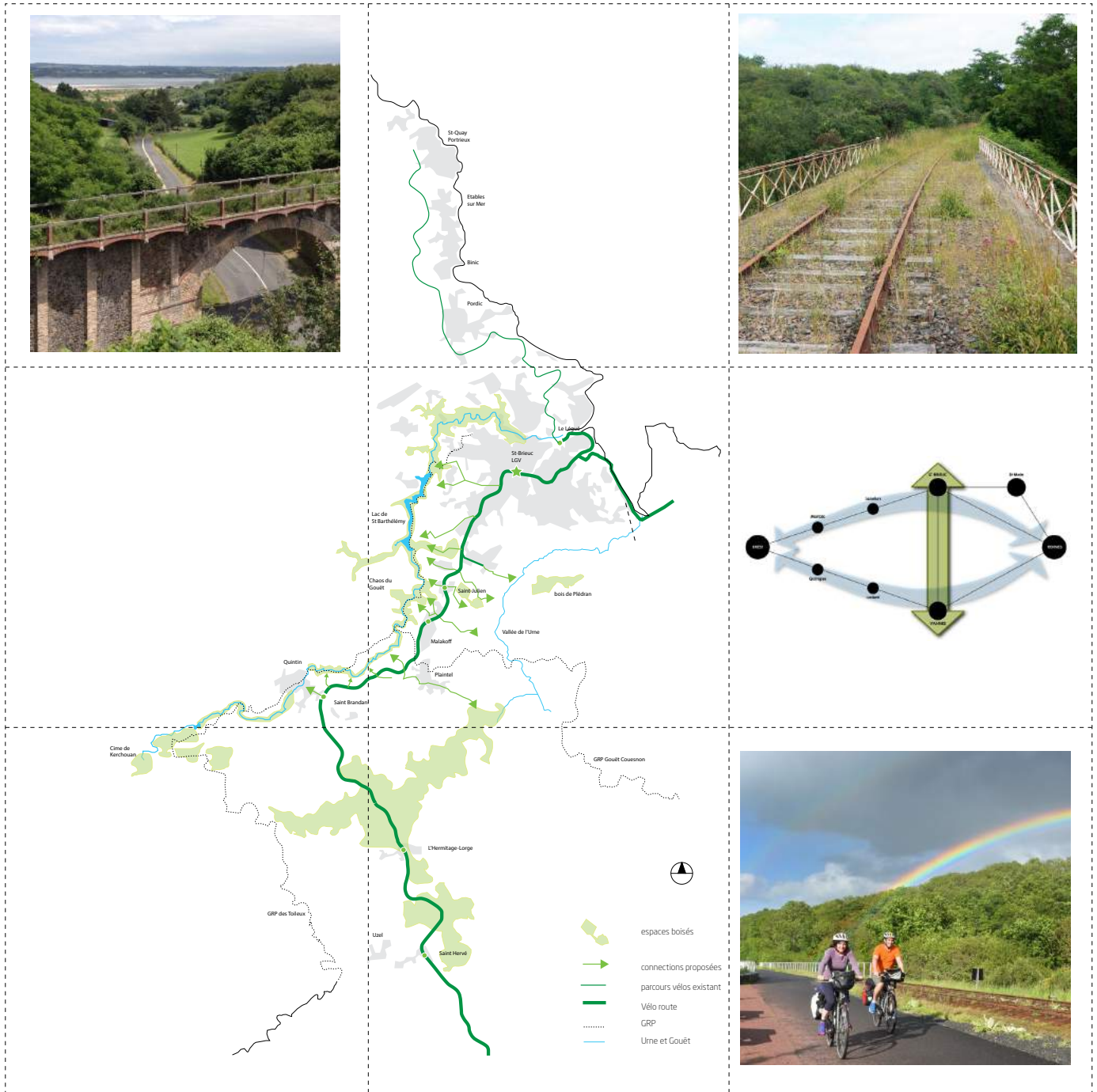
Paysages et mobilités

Les différentes formes de reconquête de la voie ferrée proposent de nouvelles opportunités et perspectives pour le territoire :

- un nouvel axe structurant terre-mer
- la mise en réseau de destinations touristiques et paysagères : Forêt de l'Hermitage-Lorge, Quintin, Les Chaos du Gouët, Saint-Brieuc centre, le Port du Ligué, la Baie et les villes balnéaires.



Gare défectée de Saint Brandan



1		3
		4
2		5

Le Chemin Vert

- 1 vue depuis l'ancienne voir ferrée sur un ouvrage d'art d'Hariel de la Noé et le grand paysage de la Baie
- 2 proposition d'une liaison douce sur le tracé de la voie ferrée Saint-Brieuc Loudéac : le chemin vert
- 3 voie férée désaffectée (Saint-Brieuc)
- 4 le Chemin vert comme nouvel axe structurant entre la Manche et l'Atlantique.
- 5 voie verte en Belgique qui longe le tracé d'une voie désaffectée. Ce dispositif permet de laisser la possibilité d'une éventuelle réutilisation du tracé par le train.

2.4 La trame paysagère apaisée le grand paysage en stratégie

Le terme "trame" définit à la fois un réseau plus ou moins physiquement connecté d'espaces mais aussi un maillage d'ensemble. Il est communément utilisé dans les domaines de l'urbanisme et du paysage. La "trame verte" par exemple rassemble un ensemble d'espaces verts, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, souvent structurés autour de chemins de promenades ou randonnées ; auquel se superpose un maillage écologique, qu'il soit local ou régional, dont la conception et le suivi s'appuient sur une approche scientifique.

Dans le cadre de l'étude cette terminologie est employée pour rassembler plusieurs notions, à la fois celle de "trames verte et bleue" issues du SCOT, mais aussi l'intégration des couches liées au développement urbain et aux infrastructures.

A travers le mot trame, on entend donc une structuration paysagère d'ensemble, rassemblant des zones à enjeux paysagers identifiées par processus d'amplification et à partir de couches.

Cette trame, est ici dite "apaisée" car elle permet de résoudre des tensions par les pistes de projets qu'elle propose (parc des vallées, ceinture dorée, etc). Ces tensions existantes ou à venir sont issues de divers phénomènes : une urbanisation galopante, notamment dans les périphéries, et des zones d'activités mal maîtrisées, ou mal implantées entre autres.

L'exercice de définition d'une trame permet de générer des éléments structurants pour compléter le PLUI et garantir ainsi des continuités paysagères et écologiques.

Les hypothèses de projet soulignent l'importance de porter collectivement le projet de la trame paysagère apaisée, et démontrent la capacité de cette une maille paysagère à initier la construction d'une vision paysagère adressée à l'échelle de la nouvelle agglomération. Cette ossature propose d'associer dans une vision élargie et amplifiée, les grands ensembles naturels et écologiques du territoire (frange littorale, vallées, cours d'eau et espaces forestiers), avec de nouvelles perspectives de projets qui questionnent le devenir des « marges » du territoire.

L'approche identifie cette maille comme un outil stratégique pour garantir des projets d'aménagements qualitatifs et ancrés dans la géographie de l'agglomération. La trame paysagère apaisée doit permettre d'inscrire les futurs projets d'aménagements dans une vision élargie qui reconnaît la géographie et les écosystèmes comme les fondations du territoire. Or, les continuités de cette trame sont fortement fragilisées par un déficit de reconnaissance de ces valeurs. L'atelier des Territoires aura permis de révéler l'importance de cette matrice paysagère, comme un proto projet pour la nouvelle agglomération brioquine comme une base pour élaborer le futur plan de paysage.

La trame paysagère apaisée propose ainsi cinq perspectives de projet :

- 1- La Ceinture Dorée
- 2- Le Parc des Vallées
- 3- La valorisation des Friches
- 4- Le plan de Paysage et le PLUi
- 5- Un plan de mobilité à l'échelle de l'agglomération

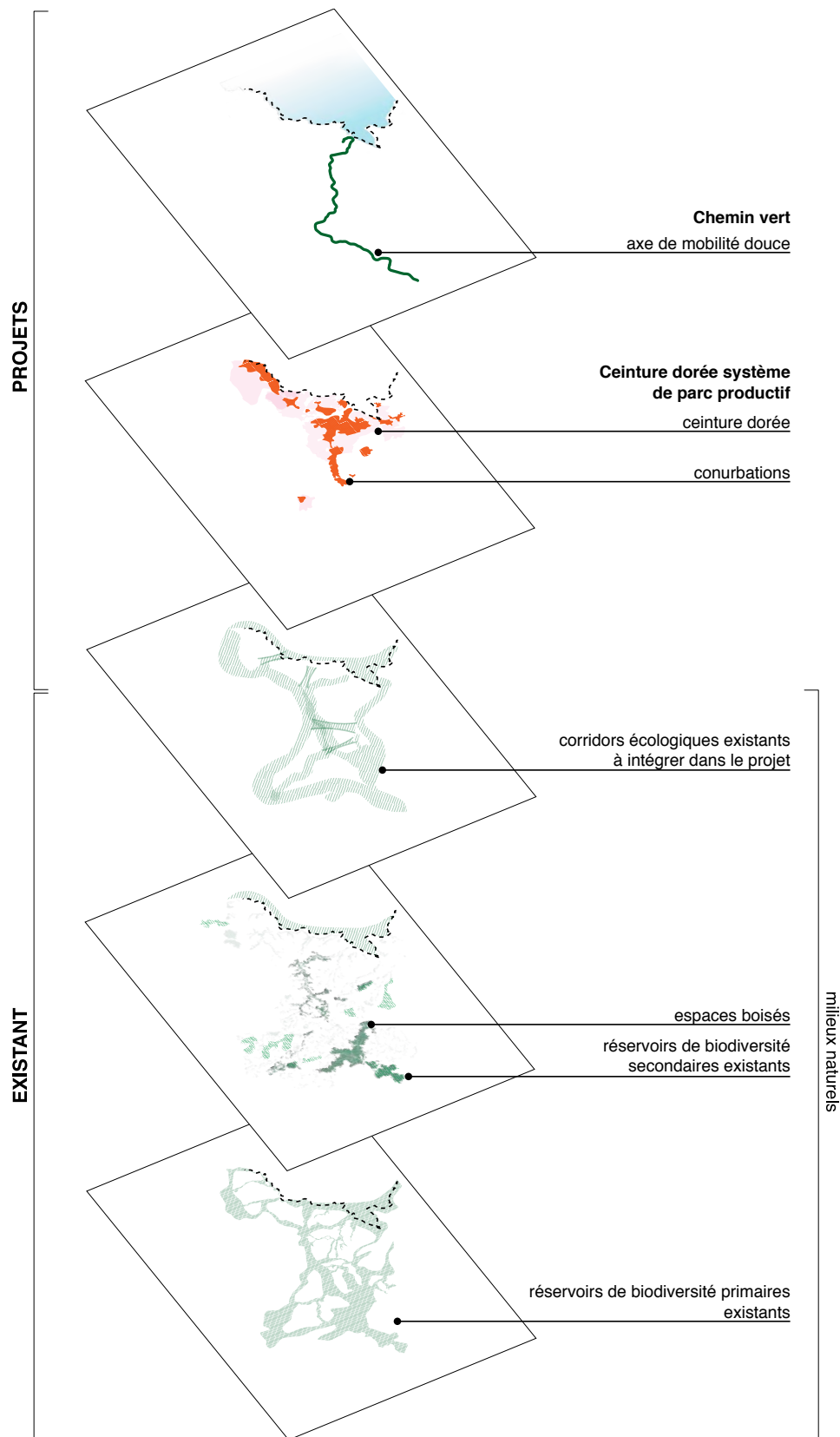
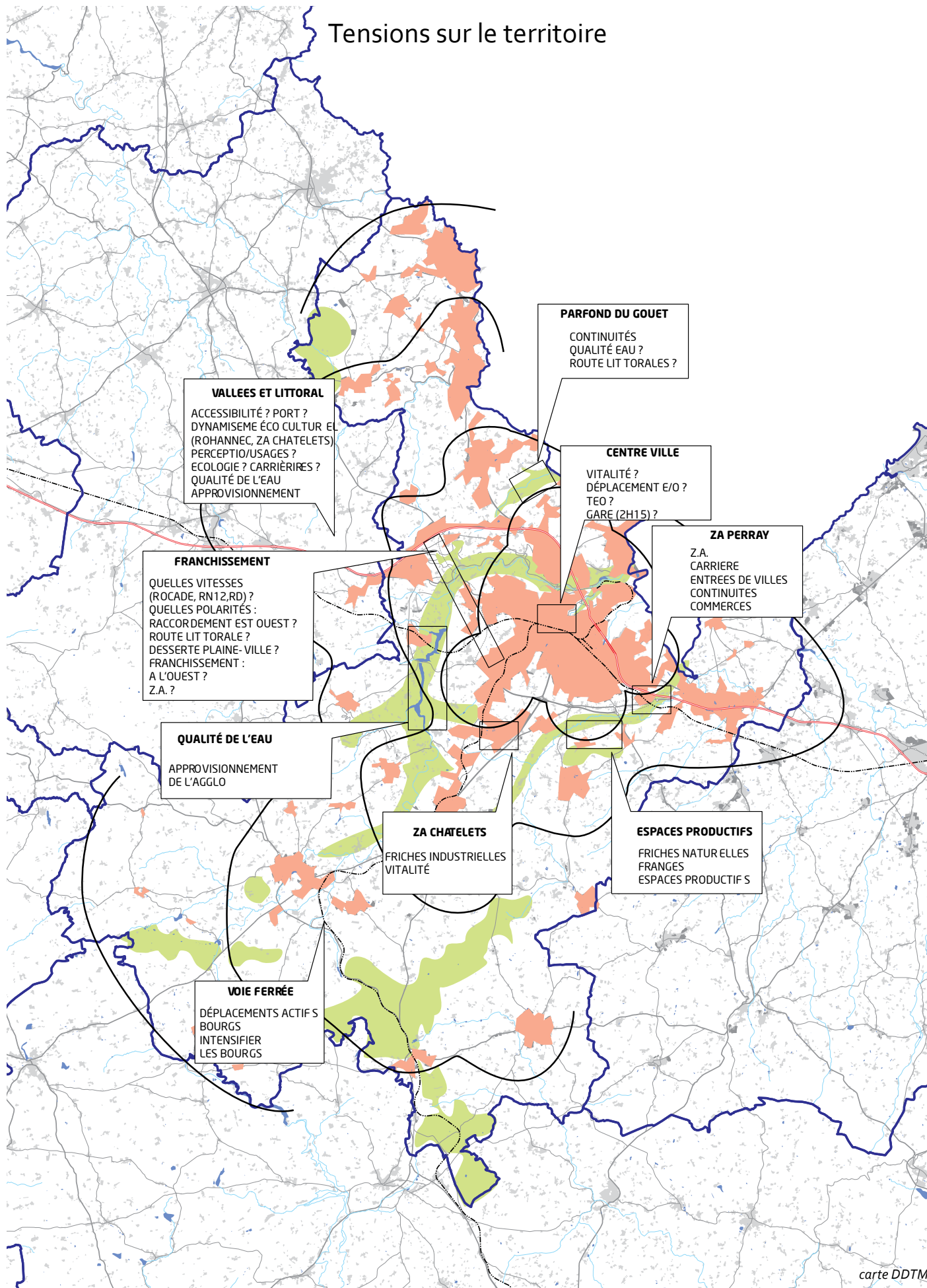


Schéma éclaté représentant les différentes composantes de la trame paysagère apaisée.

Tensions sur le territoire



ATELIER DES TERRITOIRES 2015-2017 SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION La trame paysagère apaisée

ACTION 1 : LA CEINTURE DORÉE



ACTION 2 : LE PARC DES VALLÉES



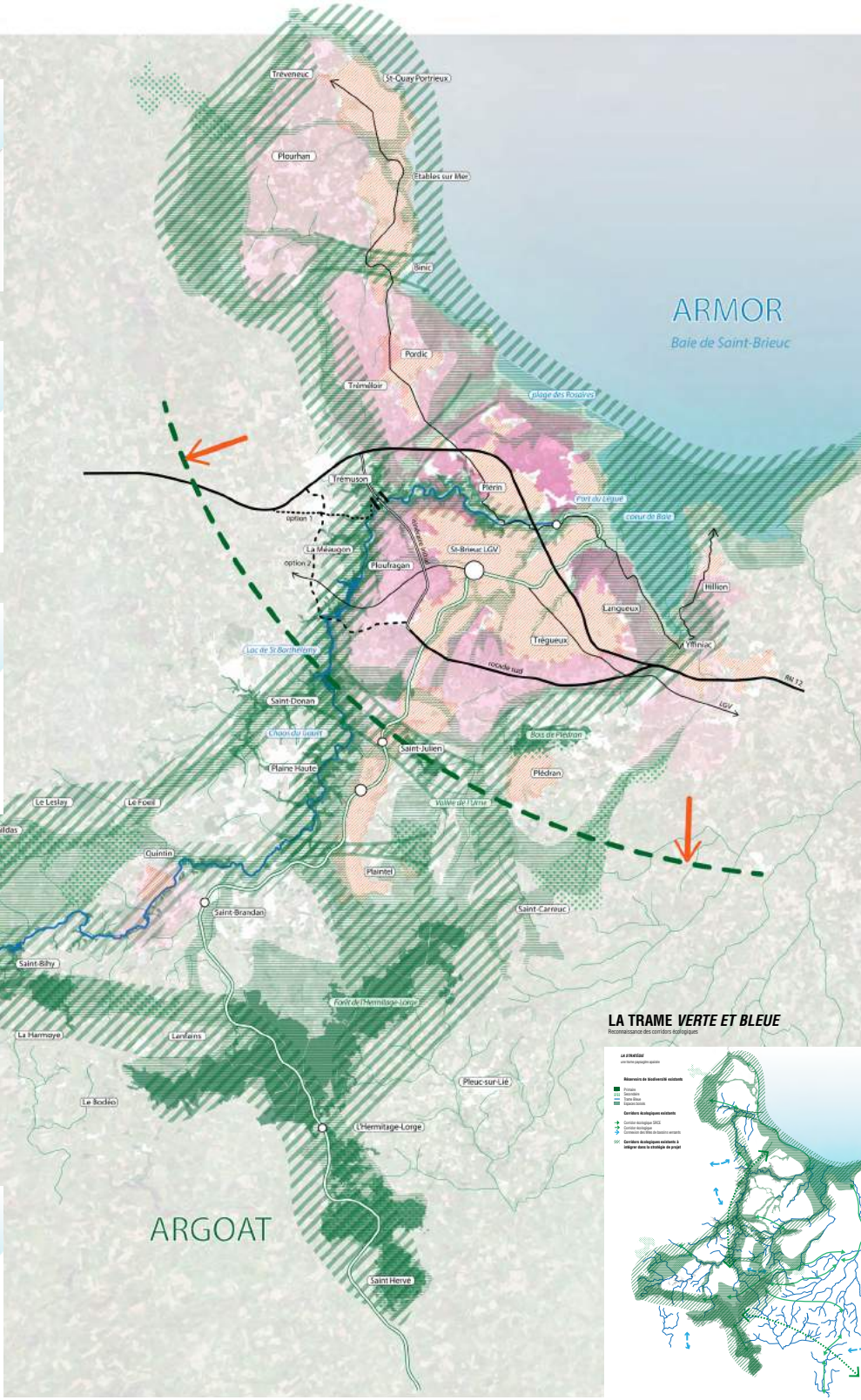
ACTION 3 : VALORISATION DES FRICHES



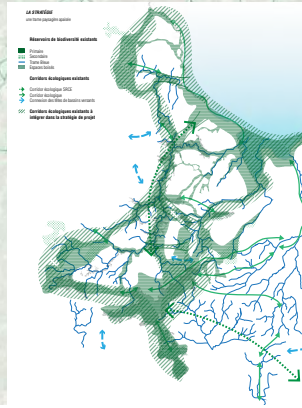
ACTION 4 : PLUI PLAN PAYSAGE de L'amen à L'amen



ACTION 5 : DES AXES STRUCTURANTS DE MOBILITÉ



LA TRAME VERTE ET BLEUE



ÉQUIPE
D'ARTICULATION + urbanisme
ALPHARILLE urbanisme - prospective - programme - projet
SIBENCO ingénierie et conseil en environnement



- LÉGENDE**
- Espaces urbains
 - Espaces boisés
 - Centres denses (espaces produits & préservés)
 - Pression urbaine
 - Tracé LGV
 - Ancienne Voie Fente
 - Gares
 - ▨ Corridors écologiques et paysages existants à préserver
 - ▨ Réserve de biodiversité primaires existants
 - ▨ Réserve de biodiversité secondaires existants
 - ▨ Réserve trame bleue - Vallée du Gouet

3 VERS DE NOUVEAUX HORIZONS UN TERRITOIRE PAYSAGE ?

L'Atelier des Territoires 2015-2017 aura ainsi proposé un espace de réflexion et performatif pour illustrer la capacité de la ville paysage à :

- se constituer comme intégrative des ressources et synergies locales.
- orchestrer, anticiper et accompagner les transformations d'un territoire.
- incarner une dimension collective du territoire, une forme d'excellence et de reconnaissance à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Cet atelier prospectif aura été une véritable opportunité pour créer les conditions d'échanges entre les différents acteurs afin de construire une stratégie de paysage commune et partagée, En s'articulant sur le projet de finalisation de la rocade sud, la démarche propose d'imaginer un ensemble de scénarios prospectifs, supports à l'élaboration d'une vision cohérente, structurante et adressée à l'échelle de la nouvelle intercommunalité Briochine. L'approche exploratoire menée collectivement au cours de l'étude aura permis d'élargir la question initiale, celle des relations entre les nouvelles formes de mobilités et le devenir des paysages traversés, vers une réflexion plus profonde sur l'exploration du concept de ville paysage, et de ses déclinaisons sur l'ensemble du territoire briochin et à delà.

Les propositions amplifient les ambitions énoncées par le projet de trame verte et bleue du SCOT, en cherchant à définir les conditions d'un paysage multifonctionnel capable d'offrir des perspectives qualitatives au cadre de vie.

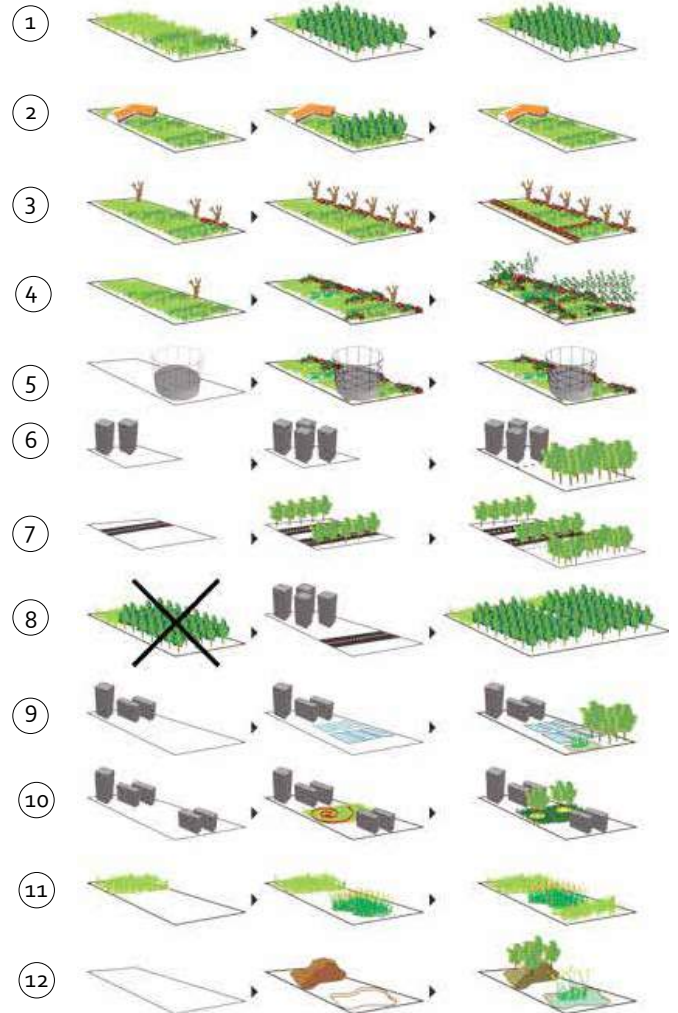
Les projets envisagés pour le devenir des paysages de l'agglomération briochine, s'inscrivent dans un futur agenda en cours de définition proposant de donner une continuité concrète à l'Atelier des territoires par un corpus de projets :

- Une exposition publique sur le contenu et le processus de la démarche au CAUE des Cotes d'Armor (novembre - décembre 2017).
- Une feuille de route, actions thématiques, hiérarchisées et phasées partagées lors de l'atelier 4.
- Lauréat de l'appel à projet national Plan de paysage 2017.
- Candidature à l'appel à projet régional "dynamisme des bourgs et des centres-ville".
- Projet de territoire initié par SBAA.
- Intégration des préconisations dans les réflexions sur le PLUi.
- Nouvelle ingénierie territoriale par l'adhésion de SBAA à l'Agence d'Urbanisme de Brest (ADEJPA).
- Installation du Comité Rocade avec le Conseil Départemental 22.

EXTRAITS DU PLAN DE PAYSAGE METROBOSCO MILANO(2006-2009)



1 / Une vision Stratégique
envisager la métropole Milanaise comme un système de Parcs

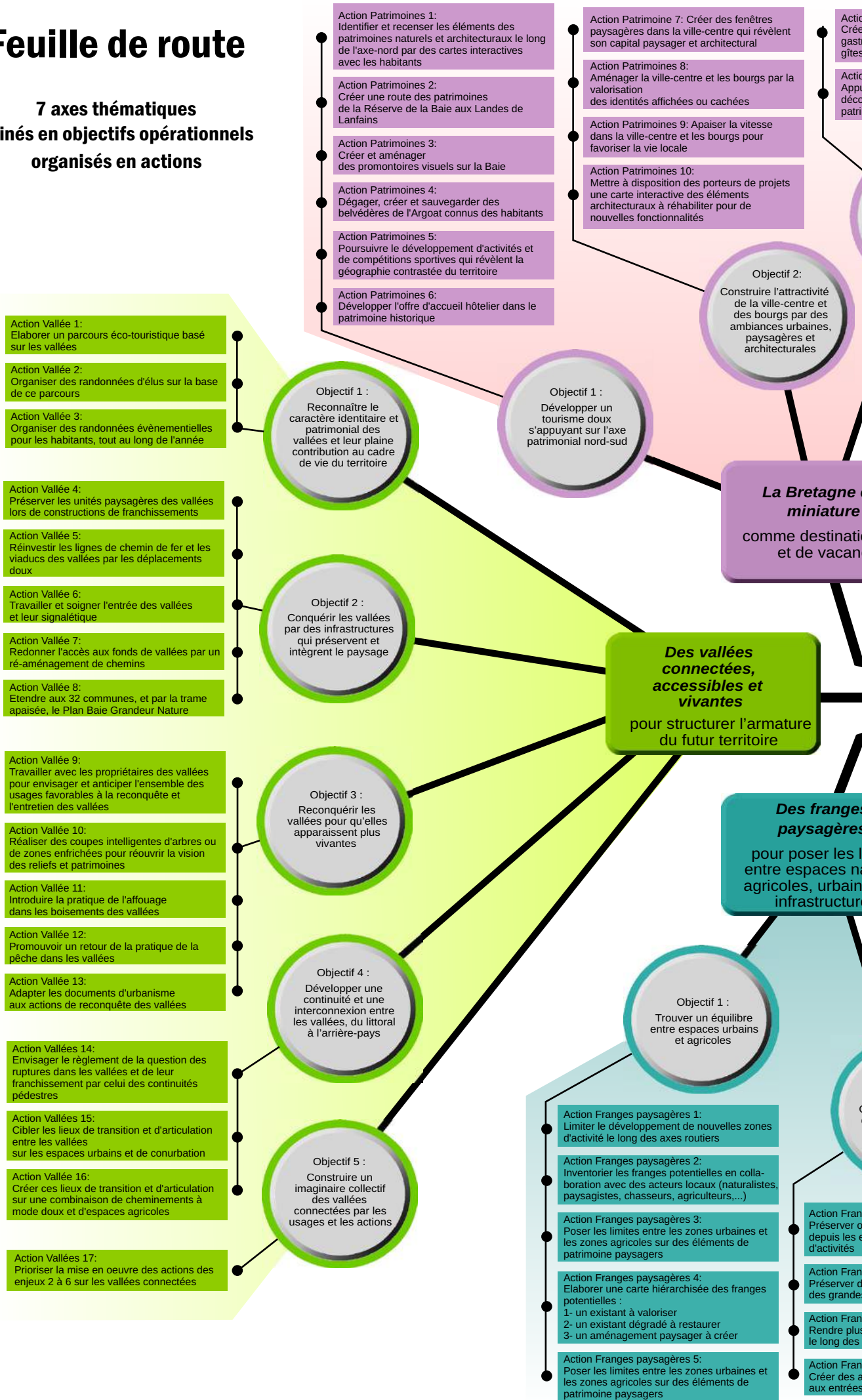


2 / une boîte à outils pour identifier les actions à mener

- 1-reboisement
- 2-agro foresterie
- 3-bocage
- 4-renaturalisation agricole
- 5-renaturalisation urbaine
- 6-compensation
nouveau edifice
- 7-compensation
nouvelles infrastructures
- 8-compensations
espaces boisés
- 9-traitement de l'eau
- 10- espaces verts
temporaires
- 11-phytoremediation agricole
- 12-zone humide

Feuille de route

7 axes thématiques
déclinés en objectifs opérationnels
organisés en actions



Patrimoines 11:
Elaborer une carte des chemins
patrimoniaux (incluant les restaurants et
cafés-restaurants)

Patrimoines 12:
Appuyer le développement de structures de
tourisme ouverte et de recherche sur différents
thèmes

Objectif 3 :
Promouvoir une
excellence territoriale
sur certains
patrimoines

Action Espaces productifs 1:
Promouvoir des ceintures dorées qui allient
productions, paysages et biodiversité autour
des espaces urbains

Action Espaces productifs 2:
Pérenniser la viabilité des exploitations
agricoles
dans leurs dimensions spatiales

Action Espaces productifs 3:
Pérenniser les "poches agricoles" par un
examen
de leurs fonctionnalités et modèles
statutaires

Action Espaces productifs 4:
Réintroduire la notion de terroir

Action Espaces productifs 5:
Développer la filière bois (énergie,
construction)
sur l'ensemble des forêts de l'agglomération
(publiques, privées, paysannes)

Action Espaces productifs 6:
Développer d'autres filières énergies et des
filières d'éco-construction

Action Espaces productifs 7:
Préserver et développer les productions
agricoles et maritimes en lien avec
l'excellence gastronomique

Action Espaces productifs 8:
Faire émerger, pour chaque type
d'exploitation agricole,
l'adéquation avec un modèle économique de
proximité

Action Espaces productifs 9:
Mettre en place un réseau de producteurs-
acheteurs autour de groupements de
commandes couvrant l'ensemble du
territoire

Objectif 1 :
Préserver le caractère
agricole du paysage
sur l'ensemble du
territoire

Objectif 2 :
Renforcer ou faire
émerger des filières
économiques qui
valorisent le caractère
rural et/ou maritime
du territoire

Objectif 3 :
Accompagner les
différents types
d'exploitations et les
acteurs des filières
vers le concept
d'« économies de
proximité »

**Une ruralité
renouvelée**
pour développer une
économie de proximité

**Des friches
valorisées**
pour concilier
conservation et nouvelles
productions

**Un réseau de
mobilités élargi**
pour rendre accessible et
visible la qualité du cadre
de vie du territoire

Objectif 1 :
Valoriser par
l'agriculture et
l'élevage des friches
stratégiques dans les
vallées, compatibles
avec des enjeux de
conservation de la
biodiversité

Action Friches 1:
Etablir un programme pour chaque vallée

Action Friches 2:
Promouvoir des aménagements récréatifs,
culturels ou pédagogiques compatibles avec
une renaturation des lieux

Objectif 2 :
Réhabiliter les
carrières qui ne sont
plus exploitées dans
les vallées

Action Friches 3:
Créer une entité de gestion
des boisements et
des espaces agricoles des vallées

Objectif 3 :
Réhabiliter les friches
industrielles et du
tertiaire comme zones
de continuités
écologiques et
d'usages

Action Friches 4:
Favoriser une requalification des sites en
Zone d'Aménagement Concerté

Objectif 2 :
Proposer des
itinéraires de
découverte de
l'agglomération
différenciés en terme
de temps et d'usages

Objectif 1 :
Développer
l'accessibilité
existante ou
potentielle entre la
ville-centre, sa
périphérie et les
espaces littoraux et
ruraux du territoire

Actions Mobilités 1:
S'appuyer sur la nouvelle gare comme site
centralisateur et accueillant des réseaux de
desserte de transport en commun pour
l'ensemble du territoire

Action Mobilités 2:
Favoriser les voies vertes et à déplacements
doux sur les emprises des routes et des
anciennes voies ferrées

Action Mobilités 3:
Préserver les emprises ferroviaires
existantes

Action Mobilités 4:
Réactiver la voie ferrée vers Loudéac
ou en faire une voie verte

Action Mobilités 5:
Boucler la rocade à l'ouest

Action Mobilités 6:
Hiérarchiser les vitesses en fonction des
espaces et des paysages traversés

Action Mobilités 7:
Créer des points d'accueil qui organisent
le fléchage des circuits de découverte

Action Mobilités 8:
Créer des circuits pour différents usagers
(depuis le piéton jusqu'à l'automobiliste)
permettant de découvrir et/ou parcourir les
lignes de crêtes du territoire

Action Mobilités 9:
Apaiser la vie locale (généralisation des
zones de circulation apaisée et de la priorité
à droite)

Action Mobilités 10:
Rendre accessible aux piétons les ouvrages
d'art de Harel de la Noé de la ville-centre et
de sa périphérie

Action Mobilités 11:
Créer un fil d'Ariane mode doux dans la ville
de Saint-Brieuc qui emprunte ces ouvrages
d'art

**Une identité
mosaïque**
garante de la résilience et
de l'attractivité du
territoire

limites
naturels,
s et les
es

Objectif 2 :
Qualifier les abords
des infrastructures

scapes paysagères 6:
ou créer des échappées visuelles
espaces urbains et zones

scapes paysagères 7:
les cônes de vue tout au long
s infrastructures routières

scapes paysagères 8:
s qualitatif le paysage
grands axes routiers

scapes paysagères 9:
ambiances paysagères identitaires
s de l'agglomération

